

RAPPORT ANNUEL 2005

INFPC



Institut National
pour le développement
de la Formation
Professionnelle Continue

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT ANNUEL 2005

| | |
|---|-----------|
| 1. PRÉFACE | 6 |
| 2. PRÉSENTATION DE L'INFPC | |
| 2.1 MISSIONS | 8 |
| 2.2 INFPC EN 2005 | 10 |
| 2.3 FORMATION «AGIR POUR LES COMPÉTENCES» | 12 |
| 2.4 SITE WWW.INFPC.LU | 13 |
| 3. LOI MODIFIÉE DU 22 JUIN 1999 | 14 |
| 3.1 INSTRUCTION DES DEMANDES DE COFINANCEMENT | 14 |
| 3.2 FORMULAIRES DE DEMANDE COFINANCEMENT | 16 |
| 3.3 NOTICE EXPLICATIVE | 16 |
| 3.4 FORMATION «LOI MODIFIÉE DU 22 JUIN 1999» | 17 |
| 4. PROMOTION DE LA FPC | 18 |
| 4.1 POURSUITE ET FIN DE LA CAMPAGNE LANCÉE EN 2003 | 18 |
| 4.2 NOUVELLE CAMPAGNE: UNE STRATÉGIE POUR ÉVOLUER, DES OUTILS POUR CONVAINCRE | 18 |
| 4.3 GUIDE PRATIQUE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE | 19 |
| 4.4 LEVIERS MÉDIATIQUES | 19 |
| 5. PORTAIL WWW.LIFELONG-LEARNING.LU | 20 |
| 5.1 ANCIENNE VERSION DU PORTAIL | 20 |
| 5.2 PRINCIPES FONDATEURS DE LA NOUVELLE VERSION DU PORTAIL | 21 |
| 5.3 RÉALISATION | 22 |
| 5.4 ESPACE D'INFORMATION ET DE SERVICES EN TROIS DIMENSIONS | 23 |
| 5.5 SOUSCRIPTIONS | 23 |
| 5.6 FRÉQUENTATION | 25 |
| 5.7 INFOLIGNE 26 20 40 | 26 |
| 6. BILAN FINANCIER | 27 |
| 6.1 COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 2005 | 27 |
| 6.2 BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2005 | 28 |
| 6.3 RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES POUR L'EXERCICE 2005 | 29 |
| 7. OBJECTIFS | 30 |
| 7.1 OBJECTIFS 2006 | 30 |
| 7.2 OBJECTIFS À MOYEN TERME | 31 |
| ANALYSE DE LA LOI MODIFIÉE DU 22 JUIN 1999 | |
| 1. DEMANDES DE COFINANCEMENT 2004 | 33 |
| 1.1 RAPPORTS FINALS 2004 | 34 |
| 1.2 BILANS ANNUELS DE FORMATION 2004 | 37 |
| 1.3 INCIDENCE FINANCIÈRE DE L'ANALYSE DE CONFORMITÉ | 38 |
| 2. ÉVOLUTION 2000-2004 | 39 |
| 2.1 ÉVOLUTION DES ENTREPRISES AYANT BÉNÉFICIÉ D'UN COFINANCEMENT PUBLIC | 39 |
| 2.2 ÉVOLUTION DE L'INVESTISSEMENT FINANCIER DES ENTREPRISES EN FPC | 40 |
| 2.3 ÉVOLUTION DE L'INVESTISSEMENT «EFFECTIF - PARTICIPANT» EN FPC | 41 |
| 2.4 ÉVOLUTION DU VOLUME GLOBAL DE L'AIDE ACCORDÉE PAR L'ÉTAT | 42 |
| LISTE DES GRAPHIQUES | 43 |



L'École de la Performance

Évoluer, c'est progresser!

Face à des marchés en évolution permanente, la Formation Professionnelle Continue représente pour l'entreprise un vecteur stratégique d'adaptation au changement. En investissant durablement dans son capital humain, l'entreprise accroît sa capacité de création de valeur, pérennise ses savoir-faire et s'ouvre de nouveaux horizons de développement.

Parce qu'elle favorise l'équilibre présent et futur entre les besoins et les ressources en compétences, la Formation Professionnelle Continue constitue une véritable École de la Performance pour l'entreprise et ses salariés.



le portail de la Formation Professionnelle Continue

Infoligne 26 20 40



RAPPORT ANNUEL 2005

1. PRÉFACE

L'importance de la formation tout au long de la vie pour le progrès social, économique et culturel est aujourd'hui largement reconnue par les sociétés fondées sur la connaissance et l'exercice d'une citoyenneté active.

La formation tout au long de la vie constitue un enjeu majeur pour notre pays. La société du plein emploi de demain et l'obligation de développer une économie de l'innovation rendront encore davantage nécessaire une plus grande interpénétration entre les temps consacrés à la formation et à l'activité. L'internationalisation et la globalisation croissantes des économies influent sur le monde du travail, entraînant des changements rapides et fréquents, l'introduction de nouvelles technologies et de nouveaux modes d'organisation des entreprises. Les salariés doivent à la fois mettre à niveau leurs compétences professionnelles spécifiques et acquérir des compétences génériques ou «transversales» qui leur permettent de s'adapter aux changements. Les connaissances, aptitudes et attitudes de la main-d'œuvre constituent un facteur essentiel d'innovation, de productivité et de compétitivité, et contribuent à la motivation et à la satisfaction professionnelle des travailleurs, ainsi qu'à la qualité du travail.

Notre système de formation initiale et continue doit désormais assurer un haut niveau général de compétences, ainsi qu'une forte capacité d'initiative individuelle et d'apprentissage de nouveaux savoirs. Élargir l'accès de tous à une formation de base minimale de qualité et garantir l'actualisation des compétences des actifs, sans abandonner les moins formés jeunes ou moins jeunes, répond à la double exigence de modernisation économique et de cohésion sociale durable.

L'action d'apprendre, volontaire ou contrainte, formelle ou informelle, pénètre tous les âges de la vie et toutes les activités. L'évolution de l'organisation des entreprises et de la nature des métiers pose la construction des compétences individuelles et collectives comme élément central d'un nouveau mode de production et d'une croissance plus riche en emplois.

Voici, en quelques propos, la toile de fond sur laquelle l'INFPC s'applique à déployer ses stratégies et ses programmes destinés à promouvoir le concept de formation tout au long de la vie, intégrant celui de la formation professionnelle continue (FPC). La tâche n'est pas des moindres, mais la réflexion est génératrice d'idées.

L'année 2005 a été, pour l'INFPC, une année de grande productivité. Outre son activité, désormais traditionnelle, liée à la mise en œuvre de la loi modifiée du 22 juin 1999, ayant pour objet le soutien et le développement de la formation professionnelle continue (FPC), l'INFPC a mené de front deux chantiers d'importance majeure.

Le premier a concerné la construction du nouveau portail de la FPC www.lifelong-learning.lu, afin d'améliorer la qualité de l'accès à l'information sur la FPC: ergonomie, convivialité, qualité des contenus figurent parmi les principaux thèmes de perfectionnement.

Le second a consisté, d'une part, à préparer une campagne de promotion de la FPC et, d'autre part, à concevoir et à élaborer un guide pratique comportant les données-clés de la FPC au Luxembourg.

En privilégiant des stratégies de promotion de la FPC fondées sur des instruments facilement accessibles et d'un usage pratique, l'INFPC entend conférer à son action une coloration résolument pragmatique. Les publics à convaincre doivent pouvoir «toucher du doigt» la matière. La formation tout au long de la vie n'est pas une idée vaine ou un simple discours, mais bel et bien une réalité de notre époque.

Pour conclure, je citerai Carl Rogers (psychologue américain 1902-1987): «La seule personne qui soit éduquée, c'est celle qui a appris à apprendre... et à changer».

Je tiens à remercier tous les membres du conseil d'administration ainsi que toute l'équipe de l'INFPC pour leurs précieuses contributions aux travaux de l'institut au courant de l'année 2005.



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marc Hostert'. The signature is stylized and includes a long horizontal line extending to the right from the end of the name.

Marc HOSTERT

Président du conseil d'administration
de l'Institut National pour le développement de la Formation Professionnelle Continue,

INFPC, établissement public

2. PRÉSENTATION DE L'INFPC

2.1 MISSIONS

L'Institut National pour le développement de la Formation Professionnelle Continue est un établissement public placé sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle (MENFP).

Il fut créé par la loi du 1er décembre 1992 afin de doter le grand-duché de Luxembourg d'un instrument institutionnel à résonance nationale, voire internationale, destiné à:

- médiatiser le concept de FPC au sein du tissu économique;
- fédérer l'ensemble des acteurs socioéconomiques autour de la finalité commune du développement de la FPC;
- sous-tendre la mise en place d'un système de réglementation et d'organisation de la FPC issu d'un texte de loi en préparation qui allait se concrétiser plus tard par la promulgation de la loi du 22 juin 1999 ayant pour objet le soutien et le développement de la formation professionnelle continue.

L'action concrète de l'INFPC se décline à travers les trois missions publiques ci-après.

2.1.1 RAPPORTEUR-SECRÉTAIRE DE L'INSTRUCTION DES DEMANDES DE COFINANCEMENT

La loi modifiée du 22 juin 1999¹ permet aux entreprises luxembourgeoises, par le biais des demandes de cofinancement qu'elles déposent auprès du MENFP, de bénéficier d'une contribution financière de l'État pour leurs investissements en matière de FPC.

L'INFPC, en tant que rapporteur-secrétaire, réalise l'instruction des demandes de cofinancement en termes d'analyse de conformité aux critères d'éligibilité fixés par la loi. En complément à cette activité d'analyse de conformité, l'INFPC a créé un environnement pédagogique autour de la loi:

- en se rendant disponible pour répondre aux questions des usagers de la loi, par contact direct et par voie téléphonique ou électronique;
- en élaborant la notice explicative à l'attention des entreprises, qui constitue un mode d'emploi pratique et détaillé guidant le travail de préparation des demandes de cofinancement;
- en collaborant avec la commission consultative² à l'amélioration des procédures d'instruction des demandes de cofinancement;
- en proposant aux entreprises une formation sur le thème des modalités d'accès à la loi.

Par la mise en place de ces dispositions, l'INFPC entend rendre accessible la loi modifiée du 22 juin 1999 au plus grand nombre d'entreprises.

¹ Avec l'entrée en vigueur de la «Loi du 10 juin 2002 portant modification de la loi modifiée du 22 juin 1999 ayant pour objet le soutien et le développement de la formation professionnelle continue», cette dernière s'intitule désormais «loi modifiée du 22 juin 1999».

² Organe statuant sur la validité des demandes de cofinancement. La commission consultative est composée de membres représentant les ministères de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, des Finances, du Travail et des Classes moyennes.

2.1.2 PROMOTION DE LA FPC

Un autre volet de l'activité de l'INFPC est celui du développement de la FPC, qui prend appui sur des stratégies de communication et des outils parfaitement affûtés.

Dans ce contexte, le site de l'INFPC www.infpc.lu et le portail national de la FPC www.lifelong-learning.lu constituent deux relais privilégiés d'information sur la FPC. Un nouvel outil de référence en la matière est le «Guide pratique de la formation professionnelle continue» créé en 2005. Il va sans dire que la performance de tels instruments passe par un processus d'amélioration permanent et une communication soutenue.

C'est ainsi que le 4 octobre 2005, l'INFPC a organisé une conférence dont l'objet était la présentation d'une nouvelle version du portail www.lifelong-learning.lu et le lancement d'une campagne de promotion de la FPC ayant comme cible privilégiée les petites et moyennes entreprises.



Outre le développement et la promotion de supports instrumentaux et médiatiques, l'INFPC mène des démarches «sur le terrain» auprès de l'ensemble des acteurs socioéconomiques afin de mettre au point des approches communes de médiatisation du concept de FPC.

2.1.3 ÉLABORATION DE CONCEPTS DE FPC

Le contenu de cette mission est, en grande partie, induit par les deux premières. Sa pertinence est tributaire de l'impact des démarches de promotion de la FPC et des besoins émergeant de la mise en œuvre de la loi modifiée du 22 juin 1999 dans les entreprises, notamment en termes de structuration et d'instrumentation des pratiques de formation.

Autrement dit, il s'agit de favoriser le développement de la compétence en matière d'ingénierie de formation au sein des entreprises à travers la qualification des responsables chargés de la mise en œuvre de la FPC, l'organisation de systèmes de formation et la création d'outils méthodologiques

2.2 INFPC EN 2005

2.2.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de l'INFPC est composé paritairement de représentants de ministères et des chambres professionnelles. Ses membres, nommés par le Gouvernement en conseil pour un mandat de 3 ans, statuent sur la politique générale de l'institut, se prononcent sur l'engagement du personnel et arrêtent le budget et les comptes annuels.

Le président du conseil d'administration et le commissaire du Gouvernement sont également nommés pour 3 ans, par le ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle. Le commissaire du Gouvernement assiste avec voix consultative aux séances du conseil et jouit d'un droit d'information et de contrôle sur l'activité de l'institut, ainsi que sur sa gestion administrative et financière.

Durant l'année 2005, le conseil d'administration a été le cadre de plusieurs passages de relais.

En janvier, Marc Hostert ayant intégré le ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement a remplacé Serge Sandt en tant que représentant de ce ministère. Auparavant, il avait cédé sa place à Tom Thewes pour représenter le ministère de l'Économie.

Également en janvier, Nadine Welter a succédé à Jean Zahlen pour représenter le ministère du Travail et de l'Emploi.

Membres du Conseil d'administration en 2005

HOSTERT Marc, Président (en remplacement de SANDT Serge depuis janvier 2005)
Ministère des Classes moyennes, du Tourisme et du Logement, L-2937 Luxembourg

LEY Robert
Chambre d'Agriculture, L-8011 Strassen

EMERING Paul
JUNCK Jean
Chambre de Commerce, L-2981 Luxembourg

FRISING Carlo
MELMER Roger
Chambre des Employés privés, L-1255 Luxembourg

BOHNERT Robert
Chambre des Fonctionnaires et Employés publics, L-2227 Luxembourg

KRIER Paul
MATHGEN Ted († 16.11.2005)
Chambre des Métiers, L-1016 Luxembourg

DETAILLE Marcel
SPELTZ Fernand
Chambre de Travail, L-1950 Luxembourg

FRIDERES-POOS José
Collège des directeurs de l'Enseignement secondaire technique, L-1254 Luxembourg

HOFFMANN Jean
École supérieure du Travail, L-1022 Luxembourg

THEWES Tom (en remplacement de HOSTERT Marc depuis janvier 2005)
Ministère de l'Économie, L-2914 Luxembourg

ENGEL Gilbert
LANNERS Michel
LENERT Jerry
SCHROEDER Aly
Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, L-2926 Luxembourg

HAENSEL Jean-Marie
Ministère des Finances, L-2931 Luxembourg

WELTER Nadine (en remplacement de ZAHLEN Jean depuis janvier 2005)
Ministère du Travail et de l'Emploi, L-2939 Luxembourg

2.2.2 RESSOURCES HUMAINES

Au mois de janvier 2005, Gaspard Chlecq, chargé de direction, a quitté l'INFPC. Il a été remplacé par Dominique Matera dont la nomination officielle est intervenue en août 2005.

En septembre 2005, Claude Cardoso a été engagé en tant que chef de projet, en remplacement de Dominique Matera.

Également en septembre, le congé de maternité suivi d'un congé parental de Simone Steffen a donné lieu à l'engagement de Salvador Arellano en tant que secrétaire en contrat à durée déterminée d'une année.

En octobre, Marianne Didier a rejoint l'équipe en tant qu'assistante de projet pour occuper le demi poste d'assistante laissé libre par Cynthia Wald à la suite de sa demande de pouvoir travailler à mi-temps.

En décembre, Goran Markovic, engagé en 2004 en tant qu'assistant, a quitté l'institut au terme de son contrat à durée déterminée.

Au 31 décembre 2005, le personnel de l'institut comprenait un chargé de direction, quatre chefs de projet, quatre assistantes de projet, une webmaster, un secrétaire et une secrétaire-comptable.



De gauche à droite: Salvador Arellano, Claude Betzen, Dominique Matera, Sophie Thomé, Anne Oswald, Claude Cardoso, Marianne Didier, Carmen Richardy, Diana Calvario, Cynthia Wald, Diane Lepage

| | |
|-------------------|---------------------------------|
| MATERA Dominique | Chargé de direction |
| BETZEN Claude | Chef de projet |
| CARDOSO Claude | Chef de projet |
| OSWALD Anne | Chef de projet |
| THOMÉ Sophie | Chef de projet |
| DIDIER Marianne | Assistante de projet (mi-temps) |
| LEPAGE Diane | Assistante de projet |
| RICHARDY Carmen | Assistante de projet |
| WALD Cynthia | Assistante de projet (mi-temps) |
| CALVARIO Diana | Webmaster |
| ARELLANO Salvador | Secrétaire |
| STEFFEN Simone | Secrétaire-comptable |

2.3 FORMATION «AGIR POUR LES COMPÉTENCES»

Si la majeure partie des dirigeants ou cadres dirigeants de très petites, petites et moyennes entreprises (TPE /PME) sont familiarisés avec les techniques et difficultés liées au «commercial», au «technique» et la «gestion», ils se sentent souvent démunis face aux problèmes rencontrés en matière de ressources humaines.

C'est pour répondre à ce besoin de compétences nouvelles que l'INFPC, en collaboration avec le Centre National de l'Entrepreneuriat (CNE - Conservatoire National des Arts et Métiers (Cnam) France), a proposé en fin septembre 2005 à un groupe-pilote de 4 entreprises, un dispositif de formation unique au Luxembourg.



Les stagiaires et les responsables de la formation «Agir pour les compétences».

De gauche à droite: Claude Cardoso (participant), Jean-Claude Bouly (CNE-CNAM), Dominique Matera (INFPC), Marc Hostert (INFPC), Josée Thyès (participant), Alain Leroy (CNE-CNAM), Laurence Abric (participant), Raymond Horper (participant)

La méthode AGIR est conçue comme une boîte à outils simple, pragmatique et d'opérationnalité immédiate pour explorer les compétences en entreprise.

Il s'agit d'une formation-action, c'est-à-dire d'une formation qui conduit à l'obtention d'un résultat directement applicable en entreprise. D'une durée de 4 jours, elle s'est échelonnée sur 3 à 4 mois, à cheval sur 2005 et 2006.

Elle vise à apporter des réponses concrètes en termes d'outils et de méthodes pour, entre autres:

- construire un référentiel de poste,
- établir un profil de poste en vue de recruter,
- construire une démarche d'entretien annuel,
- définir des besoins en FPC,
- initier une politique Ressources Humaines.

Tenant compte des conclusions favorables du groupe-pilote, cette formation sera proposée en 2006.

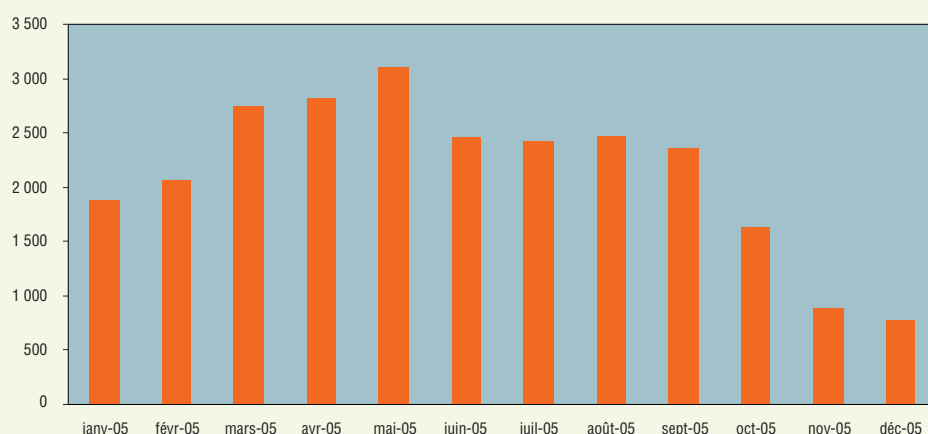
2.4 SITE WWW.INFPC.LU

Créé en 2002, ce site a été conçu pour constituer une sorte de carte de visite électronique de l'INFPC, tout en diffusant une large information sur la loi modifiée du 22 juin 1999.

C'est un office qu'il a continué de remplir en 2005, sans changements majeurs jusqu'à la fin de l'année. En effet, en novembre, l'adoption du système *Content Management System* (CMS) a conduit à réduire le contenu du site en limitant l'accès à toute l'information concernant la loi modifiée à un simple lien vers le portail www.lifelong-learning.lu. Ceci a été un choix de rationalisation, afin d'éviter de diffuser le même type d'information sur deux sites, au bénéfice de la fréquentation du portail.

La conséquence s'est logiquement traduite par une baisse de fréquentation du site www.infpc.lu en novembre et décembre 2005.

Graphique A.1
Évolution de la fréquentation du site www.infpc.lu



Visites par mois sur www.infpc.lu

Graph. A.1 © INFPC, février 2006

En 2005, le site de l'INFPC a compté près de 25 500 visites. On constate une évolution de 36% par rapport à 2004, où il comptait 18 800 visites. La fréquentation mensuelle moyenne passe de 1 560 en 2004 à plus de 2 130 visites en 2005.

On peut noter une augmentation conjoncturelle durant les mois de mars, avril et mai 2005, période coïncidant avec les dates limites de dépôt des demandes de cofinancement liées à la loi modifiée du 22 juin 1999.

3. LOI MODIFIÉE DU 22 JUIN 1999

Depuis janvier 2000, l'INFPC constitue l'organe de référence, délégué par le ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, en ce qui concerne l'accompagnement des entreprises désireuses de solliciter le cofinancement étatique prévu par la loi modifiée du 22 juin 1999, ayant pour objet le soutien et le développement de la formation professionnelle continue.

En 2005, les activités liées à la mise en œuvre de cette loi ont, une fois de plus, mobilisé une partie importante des ressources humaines de l'institut.

Ces activités ont concerné non seulement l'instruction des demandes de cofinancement émanant des entreprises et le soutien informationnel à ces dernières, mais également la mise à jour de la notice explicative et la reconduction de la formation «loi modifiée du 22 juin 1999». Dans le même contexte, les formulaires de demandes de cofinancement ont été entièrement revisités, de même que toutes les pages du portail www.lifelong-learning.lu dédiées à l'implémentation de la loi modifiée dans les entreprises.

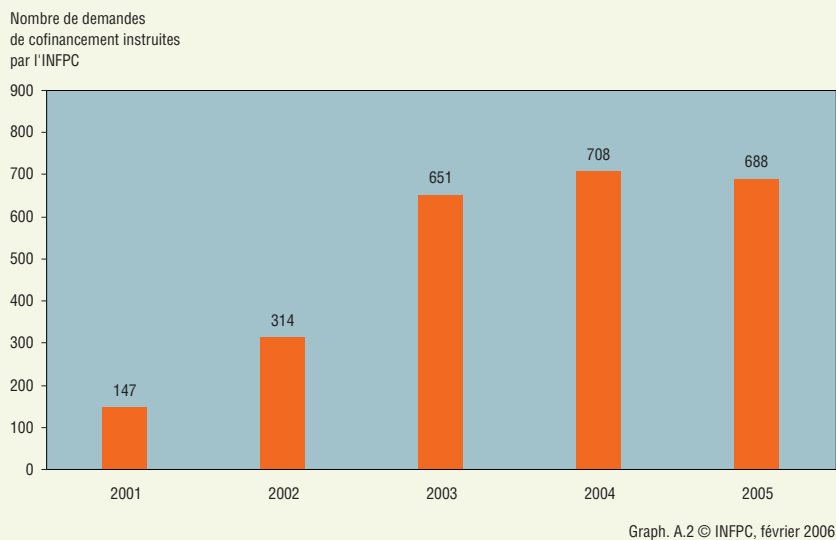
3.1 INSTRUCTION DES DEMANDES DE COFINANCEMENT

L'instruction des demandes de cofinancement consiste en une analyse de la conformité, d'ordres qualitatif et quantitatif, en référence aux critères d'éligibilité fixés par la loi modifiée du 22 juin 1999. Les conclusions de l'analyse sont soumises à la commission consultative.

Cette dernière se prononce sur l'éligibilité des demandes de cofinancement et transmet son avis au ministre ayant la FPC dans ses attributions, qui arrête la décision. En 2005, 688 demandes de cofinancement ont été analysées par l'INFPC puis soumises à approbation lors de 22 réunions de la commission consultative.



Graphique A.2 Évolution du nombre de demandes de cofinancement instruites par l'INFPC



Ce graphique permet de mettre en évidence l'évolution de l'activité de l'INFPC en matière d'instruction de demandes de cofinancement strictement par exercice d'activité.

De 2001 à 2003, la courbe d'évolution est assez éloquent. En effet, au passage de chaque année, le nombre de demandes instruites a plus que doublé. De 2003 à 2004, la progression marque légèrement le pas avec une augmentation relative de + 9%, mais avec un record de 708 demandes instruites. De 2004 à 2005, on observe une baisse relative de 3%.



Les explications de la croissance constatée entre la période 2001-2002 et la période 2003-2005 sont de différents ordres:

- la formation «Loi modifiée du 22 juin 1999», lancée en février 2002 et dispensée par l'INFPC, constitue une aide procédurale considérable pour les entreprises, facilitant également le travail de l'institut;
- la notice explicative proposée en début d'année 2002 et régulièrement actualisée guide les entreprises dans leurs tâches de préparation des demandes de cofinancement, ce qui se répercute au niveau de la qualité des demandes et permet d'accélérer la phase d'analyse;
- au fil des ans, les entreprises ont capitalisé une certaine expérience, ce qui conduit également à optimiser la qualité des demandes déposées;
- en termes d'analyse de conformité, la formalisation des décisions de principe prises lors des 107 réunions de la commission consultative qui se sont déroulées depuis 2001 a largement contribué à la standardisation des procédures.

3.2 FORMULAIRES DE DEMANDE DE COFINANCEMENT

Les formulaires légaux de demande de cofinancement constituent le support matériel obligatoire que les entreprises désirant introduire une demande de cofinancement pour leurs actions de FPC doivent compléter.

Téléchargements

DOWNLOADS  DOWNLOADS 

Cette page reprend uniquement les téléchargements.
Plus de renseignements sur les fichiers légaux et types et sur la méthode de téléchargement:
Renseignements "Bilan annuel"
Renseignements "Demande d'approbation - Rapport final"

| Bilan annuel (Investissement < 12.394,68 €) | | |
|---|----------|----------|
| Formulaire type (automatisé, formules comprises) Utilisez le FORMULAIRE TYPE pour l'élaboration de votre demande de cofinancement. | | |
| Bilan annuel_Formulaire type.xls | 23 pages | 1.418 KB |
| Formulaire légal (document de base publié au mémorial) | | |
| Bilan annuel_Formulaire légal.xls | 7 pages | 456 KB |

| Demande d'approbation - Rapport final (Investissement > 12.394,68 €) | | |
|---|----------|----------|
| Formulaire type (automatisé, formules comprises) Utilisez le FORMULAIRE TYPE pour l'élaboration de votre demande de cofinancement. | | |
| Demande d'approbation_Formulaire type.xls | 38 pages | 1.749 KB |
| Rapport Final_Formulaire type.xls | 38 pages | 1.740 KB |
| Formulaire légal (document de base publié au mémorial) | | |
| Demande d'approbation_Formulaire légal.xls | 7 pages | 469 KB |
| Rapport Final_Formulaire légal.xls | 7 pages | 469 KB |

| Annexes aux formulaires |
|--|
| Approche groupe.xls |
| Modèle Liste de présence "Formation individuelle".xls (approche, mutation interne, autoformation) |
| Modèle Liste de présence "Formation collective".xls (formateur externe, interne, fournisseur-formateur) |
| Modèle Tableau des projets par catégorie.xls |
| Modèle Evaluation de la formation.doc |

| Notice explicative |
|--------------------|
|--------------------|

En 2005, ces formulaires ont été adaptés conformément aux décisions de la commission consultative. Les changements majeurs ont porté notamment sur l'introduction d'une nouvelle rubrique intitulée «frais pédagogiques», sur le regroupement ou le déplacement de certaines rubriques et sur l'adaptation de toutes les annexes.

Dans le même temps, l'INFPC a conçu et mis au point des *formulaires types* consistant en une automatisation des *formulaires légaux* afin de simplifier la tâche des entreprises.

Le principe de cette automatisation réside notamment dans:

- le calcul automatique des frais de salaires après l'introduction des coûts horaires;
- la génération automatique des fiches par catégorie de projets et du budget global.

Il est à noter que les changements sur les formulaires ont concerné les 3 types (demande d'approbation, rapport final et bilan annuel) et les 3 langues dans lesquelles les documents sont disponibles (français, allemand, anglais).

3.3 NOTICE EXPLICATIVE

Document connexe aux formulaires de demande de cofinancement, la notice explicative représente le guide incontournable de l'élaboration des demandes de cofinancement. Elle constitue le pendant des formulaires pour ce qui est de la compréhension du contenu de chaque rubrique et des indicateurs à prendre en compte, des pièces à fournir, des formules à appliquer, ou encore des fourchettes à respecter.

Comme les formulaires, elle est disponible en français, allemand et anglais. La mise à jour réalisée en 2005 est consécutive aux décisions prises lors des réunions de la commission consultative. L'ensemble du chapitre «Pièces justificatives» de la notice a été remanié et actualisé afin de le mettre en conformité avec les informations fournies via sa version interactive sur le portail www.lifelong-learning.lu.

3.4 FORMATION «LOI MODIFIÉE DU 22 JUIN 1999»

À partir d'octobre 2005, l'INFPC a proposé une nouvelle version de cette formation. S'appuyant sur les nouveaux formulaires de demande de cofinancement pour faciliter la prise en main par les entreprises, elle s'est enrichie des nouvelles décisions de principe émises par la commission consultative quant à l'accès au cofinancement.

D'une durée d'une journée, elle s'adresse à toute personne en charge de l'organisation, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la FPC dans l'entreprise.

Les objectifs sont les suivants:

- comprendre le rôle et l'importance de la FPC en tant qu'atout stratégique;
- connaître le contenu de la loi modifiée du 22 juin 1999;
- être capable de remplir les formulaires d'accès au cofinancement public.

Trois versions sont proposées:

- formation en langue française,
- formation en langue luxembourgeoise, avec supports pédagogiques en langue française,
- formation en langue allemande.

Tableau A.3
Répartition des entreprises participant à la formation «Loi modifiée» par branches d'activité

| Branche d'activité | Entreprises participant à la formation | Pourcentage |
|---|--|-------------|
| Immobilier, location et services aux entreprises (Nace 70-74) | 16 | 28% |
| Activités financières (Nace 65-67) | 10 | 18% |
| Industrie manufacturière (Nace 15-37) | 9 | 16% |
| Construction (Nace 45) | 8 | 14% |
| Commerce (Nace 50-52) | 7 | 12% |
| Santé et action sociale (Nace 85) | 3 | 6% |
| Transports et communications (Nace 60-64) | 2 | 4% |
| Éducation (Nace 80) | 1 | 2% |
| Total | 56 | 100% |

Base de référence: 56 entreprises (81 participants) / 11 formations

Tab. A.3 © INFPC, février 2006

Depuis sa création en 2003, cette formation connaît toujours un succès probant.

En 2005, elle a permis d'accueillir un total de 81 participants issus de 56 entreprises différentes et répartis à travers 11 sessions (8 en langue française pour 63 participants, 2 en langue luxembourgeoise pour 14 participants et 1 en langue allemande pour 4 participants).

Une autre formation spécifique a été organisée en collaboration avec la Chambre des Métiers et était directement adressée aux fédérations des électriciens, menuisiers, installateurs, ramoneurs et peintres. Elle a réuni 10 participants intéressés par l'approche «bilan annuel de formation».

4. PROMOTION DE LA FPC

4.1 POURSUITE ET FIN DE LA CAMPAGNE LANCÉE EN 2003

Comme prévu initialement, la campagne de sensibilisation à la FPC lancée en 2003 s'est poursuivie à travers les premiers mois de l'année 2005. Durant cette période, les divers supports audiovisuels destinés à médiatiser la notion de FPC auprès du grand public ont été régulièrement diffusés dans la presse écrite et parlée.

Dans le même temps, une part de l'activité de l'INFPC a été consacrée à la préparation de la deuxième vague de communication.

4.2 NOUVELLE CAMPAGNE: UNE STRATÉGIE POUR ÉVOLUER, DES OUTILS POUR CONVAINCRE

La conférence du 4 octobre 2005 organisée par l'INFPC a constitué le cadre de lancement d'une nouvelle campagne de promotion de la FPC, dans le prolongement de celle de 2003.



Un nouveau concept de communication fondé sur le pragmatisme, l'instrumentation et la pédagogie a été élaboré pour la circonstance. Il s'agit, d'une part, de captiver les publics en concrétisant au maximum la notion de FPC et, d'autre part, de permettre au plus grand nombre de se l'approprier.

Le défi poursuivi à travers cette deuxième campagne promotionnelle consiste à franchir le pas entre sensibilisation et vulgarisation.

Pour relever ce défi, la stratégie mise sur pied par l'INFPC sollicite 3 types de levier:

- la mise à disposition d'instruments de travail pratiques et efficaces;
- la proposition d'actions concrètes à destination de publics parfaitement ciblés: formations «Loi modifiée» et «Agir pour les compétences»;
- une présence médiatique planifiée: spots Radio et TV, annonces presse.

L'INFPC souhaite, en effet, donner un caractère plus tangible à son action, tout en distillant régulièrement, via les médias, des messages de fond qui suggèrent l'idée de la FPC et interpellent les publics.

4.3 GUIDE PRATIQUE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Élaboré durant le troisième trimestre 2005, cet ouvrage d'une cinquantaine de pages concentre les données essentielles de l'organisation de la FPC au Luxembourg et présente les acteurs et les instruments concernés par la formation professionnelle continue.

La genèse de la construction du système luxembourgeois, le marché de la formation et son financement ou encore les enjeux de la formation pour l'individu et l'entreprise sont d'autres thèmes de premier ordre repris dans le guide.

À vocation résolument pratique, il comporte également un répertoire des offreurs de formation agréés au Luxembourg.

Il importe de préciser qu'il a été distribué, entre le mois d'octobre et le mois de décembre 2005, à raison de 2.200 exemplaires.

Une version en format PDF est disponible sur le portail www.lifelong-learning.lu (Tél. : 46 96 12-1).



4.4 LEVIERS MÉDIATIQUES

Afin de conférer la plus large résonance aux nouveaux outils proposés, l'INFC a eu recours à trois leviers médiatiques majeurs: un spot télévisé, un spot radio et une annonce.

Spot télévisé

Un spot publicitaire a été réalisé afin de rappeler l'importance de la FPC au niveau du parcours professionnel. Il met en œuvre un contexte à travers lequel le salarié est amené à dépasser une «situation-problème» grâce à la FPC.

Ce spot a été diffusé sur RTL Télé Lëtzebuerg durant 4 semaines réparties sur 2 vagues.

Spot radio

Le spot radio met en évidence le rôle de la FPC à la fois pour le salarié et pour le dirigeant. Il a été diffusé sur RTL Radio Lëtzebuerg durant 4 semaines réparties sur 2 vagues.

Par le biais des deux spots, l'INFC a souhaité créer des situations concrètes tirées de la réalité, à savoir du monde du travail, là où s'exprime véritablement la FPC.

Annonce presse

L'annonce presse complète enfin les angles d'attaque médiatiques. Elle véhicule un message de performance et de progrès lié à la formation professionnelle continue. L'investissement durable dans le capital humain est porteur de création de valeur aussi bien pour l'entreprise que pour l'individu. Les photographies symbolisent le champ de la formation et le champ du travail afin de rappeler l'importance de la relation emploi-formation.

5. PORTAIL WWW.LIFELONG-LEARNING.LU

5.1 ANCIENNE VERSION DU PORTAIL

Le portail www.lifelong-learning.lu a été conçu comme un outil de service public répondant aux besoins des particuliers, des entreprises et des offreurs de formation en matière d'information sur la FPC. Il est entré en activité, dans sa première version, en janvier 2003, en concomitance avec le lancement de la campagne nationale de sensibilisation à la FPC.

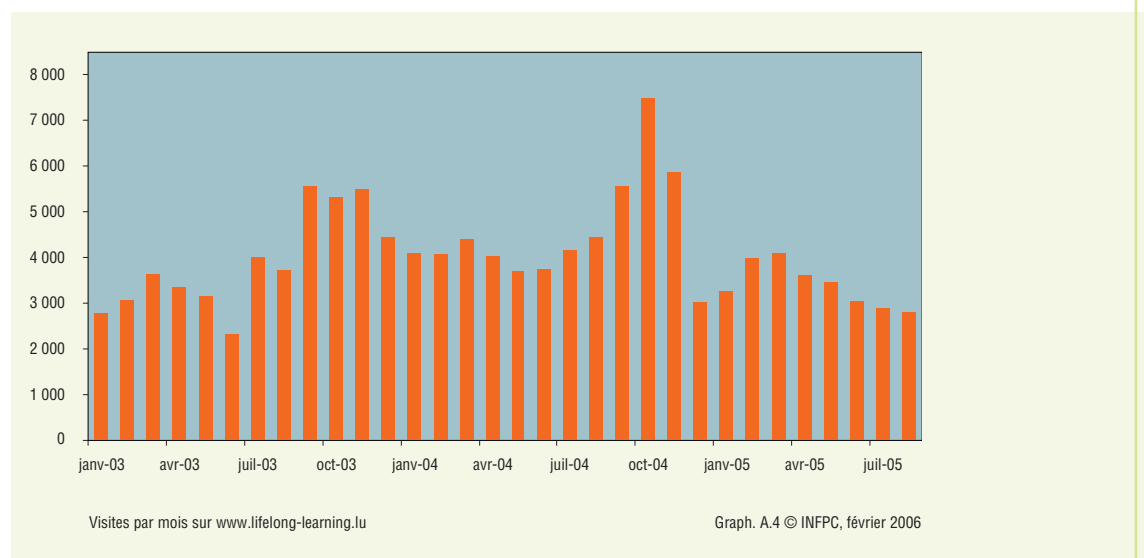
Du mois de janvier 2005 au mois d'août 2005, il a continué d'exercer son office, permettant notamment à ses adhérents offreurs de formation de mettre à jour leurs offres respectives et à ses usagers, particuliers et entreprises, de bénéficier d'informations actualisées.

Les contrats d'adhésion du portail arrivant à terme le 13 janvier 2005, un contrat de prolongation de 6 mois a été proposé à tous les adhérents, dans l'expectative du nouveau portail. Cette démarche a permis d'assurer un «pont» entre l'ancien et le nouveau portail et de fidéliser ainsi la plupart des adhérents.

Au terme de ses 2,5 années d'existence, la fréquentation globale du portail s'est soldée par un total de près de 129 000 visites, pour une moyenne mensuelle supérieure à 4 000.

La période s'étalant entre avril 2005 et août 2005 a marqué un léger déclin de fréquentation prévisible dans la perspective du portail à venir.

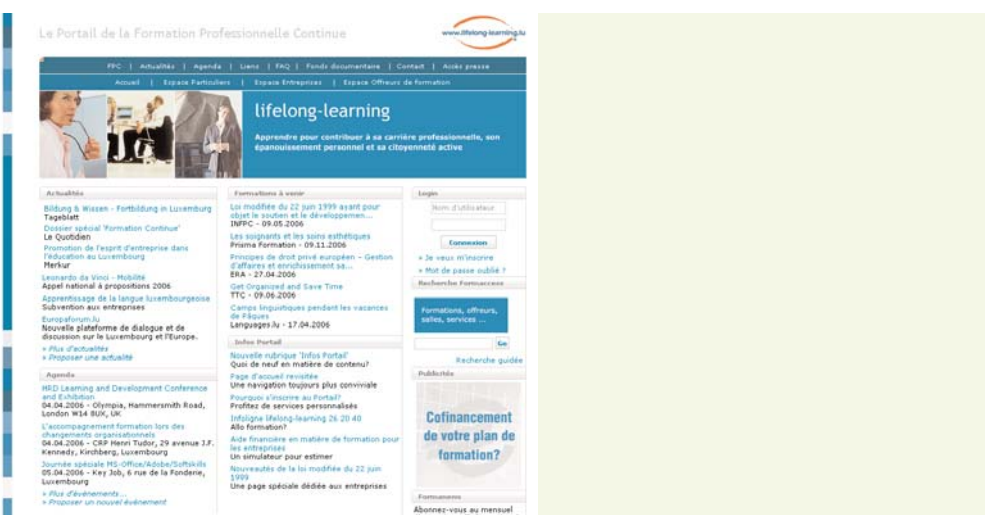
Graphique A.4
Bilan de la fréquentation du portail www.lifelong-learning.lu (ancienne version)



5.2 PRINCIPES FONDATEURS DE LA NOUVELLE VERSION DU PORTAIL

Au cours de l'année 2005, l'INFC a mené un projet de développement du portail www.lifelong-learning.lu qui a conduit à la mise en ligne d'une version totalement nouvelle. Les motifs fondateurs de la transformation de l'ancien portail ont été de trois types: qualitatif, technologique et ergonomique. Ensemble, ils visent à accroître la qualité des services et contenus proposés, à améliorer la convivialité de l'accès à l'information et à répondre aux besoins évolutifs des utilisateurs.

Tout d'abord, d'un point de vue qualitatif, l'ancien portail se limitait essentiellement à proposer un grand catalogue électronique de formations. Le défi majeur de sa nouvelle version est de publier une palette élargie de contenus informatifs à valeur ajoutée sur le thème de la FPC: son organisation au Luxembourg, les différents acteurs et leurs rôles, le contexte législatif, des conseils pratiques pour choisir sa formation ou élaborer un plan de formation, les modalités d'accès à l'aide étatique ou encore les tendances du marché. Outre la recherche de formations, le nouveau portail propose désormais la consultation d'une somme d'informations destinées à aider l'utilisateur et à le fidéliser.



Ensuite, les développements technologiques opérés sur le nouveau portail ont été des plus impressionnants. En effet, afin d'être en phase avec l'évolution de l'informatique, il devenait impératif de passer d'un système semi-automatisé, qui était celui de l'ancien portail, à un *Content Management System* (CMS), autrement dit, un véritable système de gestion de sites web automatisé permettant dynamisme et flexibilité dans la présentation des informations.

Ce nouvel outil vise non seulement à faciliter le travail de l'INFC en tant que gestionnaire du nouveau portail, mais également celui des offreurs de formation adhérents qui peuvent désormais encoder leurs descriptifs de formation en ligne ou via un système d'exportation de données. Il est complété par un moteur de recherche plus performant et plus complet, présent tout au long de la navigation, pour couvrir l'ensemble des contenus présentés sur le portail.

Enfin, concernant le design, l'enjeu était de proposer une interface plus ergonomique et plus conviviale permettant aux utilisateurs de naviguer en toute facilité. Grâce à une présentation pédagogique des informations sous forme d'espaces, visuellement identifiables, caractérisant les différentes cibles du portail (particuliers, entreprises et offreurs de formation) et d'une page d'accueil fournie en informations brèves, chaque utilisateur peut désormais accéder aisément à l'information recherchée.

La nouvelle version du portail www.lifelong-learning.lu a été mise en ligne le 1er septembre 2005.

5.3 RÉALISATION

Les travaux de réalisation de la nouvelle version du portail www.lifelong-learning.lu ont débuté dès septembre 2004. En collaboration avec un consultant externe, l'INFPC a réalisé le cahier des charges comprenant les objectifs poursuivis et les spécifications techniques exigées pour le lancement d'un appel d'offre auprès des prestataires informatiques.

Dès la fin de l'année 2004, conformément à la loi du 30 juin 2003 sur les marchés publics, l'INFPC a eu recours à la procédure de la soumission publique pour la sélection du prestataire qui allait collaborer au projet.

Entre-temps, dans le souci d'impliquer son public cible avant même la mise en ligne du nouveau portail, l'INFPC a organisé le 13 décembre 2004 une séance d'information visant à présenter les développements envisagés pour le futur portail aux partenaires et aux offreurs de formation adhérents de l'ancien portail. L'architecture du futur portail, le moteur de recherche plus performant, les statistiques envisagées, afin de mieux connaître l'offre et la demande de formation, ainsi que le système d'adhésion ont été autant de points abordés lors de cette séance.

À l'issue de la sélection du prestataire informatique qui répondait le mieux aux différents critères qualitatifs et quantitatifs fixés par le cahier des charges, les développements informatiques proprement dits ont commencé dès le mois de mars 2005 pour s'achever en juillet 2005.

Quatre phases de développements ont été planifiées:

Phase 1: réalisation du dossier d'analyse technique des fonctionnalités décrites dans le cahier des charges.

Phase 2: réalisation du design du portail, des interfaces utilisateurs et des rubriques de contenus informatiques telles que agenda, actualités, liens, fonds documentaire...

Phase 3: réalisation des fiches descriptives de l'activité des adhérents au futur portail, du workflow de validation et implémentation du moteur de recherche.

Phase 4: réalisation de la version finale du portail avec reprise des contenus existant sur l'ancien portail.

Chaque phase a nécessité une validation rigoureuse et minutieuse de la part de l'INFPC, sollicitant ainsi largement le groupe de travail constitué à cet effet en son sein pendant plus de six mois. Ces phases de validation ont été effectuées de manière itérative, permettant souplesse et flexibilité tout au long de l'avancement du projet.

Dans le contexte du plan qualité mis en œuvre pour le projet, un comité de pilotage chargé des orientations stratégiques et du suivi du planning ainsi qu'un comité de gestion chargé de veiller au suivi du projet et à la coordination des ressources ont également été créés.

Parallèlement aux développements informatiques, la rédaction des contenus a occupé les agents de l'INFPC pendant plusieurs mois avant la mise en ligne du portail. La publication de ces contenus sur le portail s'est déroulée principalement en août 2005. D'ailleurs, dans le souci de proposer un outil d'information dynamique et vivant, il importe de noter que les travaux de rédaction et de publication de contenus sur le portail constitueront, à l'avenir, une activité régulière et permanente de l'INFPC.

En termes de promotion avant la mise en ligne, l'INFPC a organisé en mai 2005 une nouvelle séance d'information, ouverte cette fois non seulement aux offreurs de formation de l'ancienne version du portail, mais également à tous les offreurs de formation agréés au Luxembourg, afin de les sensibiliser à la nouvelle plateforme en construction et à ses multiples atouts. À l'occasion de cette séance, une brochure d'information a été remise aux participants, leur permettant de découvrir le design du nouveau portail, sa structure ainsi que les formules de souscription aux services proposés.

Afin d'accroître sans cesse la visibilité du portail, l'INFPC a entamé des collaborations avec différents promoteurs de sites Internet. Ces collaborations se fondent essentiellement sur la mise à disposition de contenus de formation pour les sites consultés et sur une visibilité accrue pour le portail.

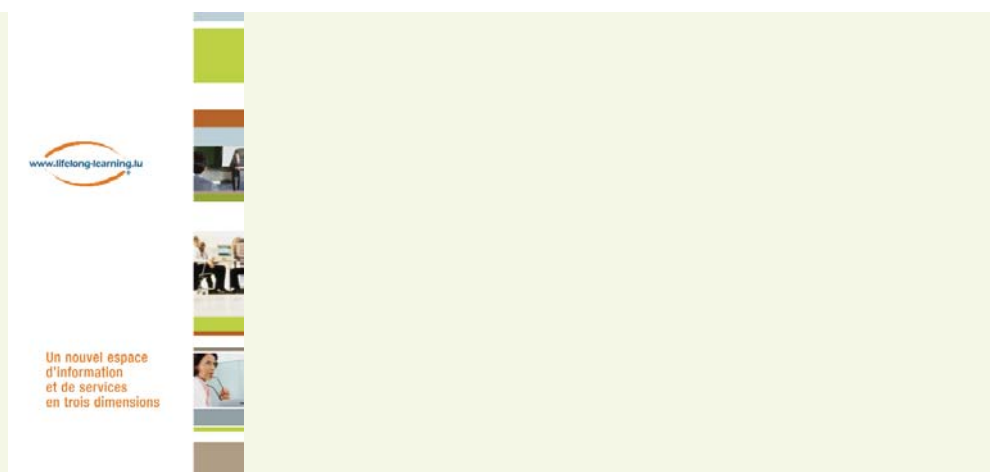
En 2005, l'INFPC a passé des accords avec les sites RTL.lu et Monster.lu. D'autres partenaires potentiels, tels que les principaux organes de presse ou des institutions, seront également consultés durant l'année 2006.

5.4 ESPACE D'INFORMATION ET DE SERVICES EN TROIS DIMENSIONS

Conçu comme un véritable outil de communication interactif et convivial entre acheteurs et fournisseurs de formation, le nouveau portail www.lifelong-learning.lu a l'ambition de centraliser l'ensemble des informations disponibles concernant la FPC au Luxembourg. Connaître les atouts stratégiques de la FPC, disposer d'une vue d'ensemble de son marché en termes d'acteurs et de services offerts, pouvoir accéder à un lieu de référence pour toute question sur le cofinancement étatique, sont autant d'exemples de contenus désormais accessibles.

Le portail innove avec des rubriques inédites: témoignages, lexique, fiches bibliographiques... Quant aux services proposés, la liste des nouveautés n'est pas en reste: le moteur de recherche *formaccess* couvre tous les contenus du portail, la soumission d'actualités est devenue plus facile, l'abonnement au mensuel électronique plus aisé et la demande de formations sur mesure plus directe.

Une combinaison harmonieuse du design et de la navigation, sur la page d'accueil, met en évidence les publics visés.



L'**Espace Particuliers** est dédié à des personnes souhaitant obtenir des informations sur la FPC à titre individuel et s'inscrire aux formations publiées.

L'**Espace Entreprises** est conçu pour aider les entreprises à élaborer et à concrétiser leurs plans de formation dans les meilleures conditions. Elles bénéficient d'informations et de conseils pratiques sur la législation concernant la contribution financière de l'État en matière de FPC.

L'**Espace Offreurs** de formation répond à l'une des missions du portail qui est de soutenir l'activité des offreurs de formation agréés. Le portail leur assure une visibilité nationale et au-delà tout en favorisant le contact avec les acheteurs de formation, particuliers et entreprises.

Afin de promouvoir le portail et ses nombreux avantages, un dépliant a également été créé en 2005.

5.5 SOUSCRIPTIONS

Le nouveau portail www.lifelong-learning.lu propose un très large éventail de services, communs et individualisés, répondant aux besoins des différents acteurs concernés.

Gratuits pour les personnes à la recherche de renseignements et les acheteurs de formation, ces services sont payants pour les offreurs de formation, les loueurs de salles de formation et les fournisseurs de services liés à la FPC (matériel pédagogique et informatique, restauration, traiteur...).

Les offreurs de formation ont le choix entre 3 packages correspondant à des niveaux de services et de tarifs graduels:

Package 'Formations' - la formule de souscription la plus complète comprenant l'inscription aux formations publiées, la prise de contact avec les acheteurs de formation via, notamment, leurs appels d'offres et une visibilité pour l'organisme au moyen d'une fiche de présentation détaillée.

Package 'Appels d'offres' - la formule de souscription proposant la prise de contact avec les acheteurs de formation et la visibilité de l'organisme.

Package 'Portrait' - la formule de souscription la plus simple offrant visibilité à l'organisme.

D'autres forfaits annuels sont également proposés aux offreurs de formation ou aux entreprises disposant de salles de formation à la location ou prestataires de services liés à la formation. Ils apportent visibilité à d'éventuelles activités annexes ou complémentaires à la formation.

Au 31 décembre 2005, 59 souscripteurs payants étaient référencés sur le portail.

Tableau A.5

Type et nombre de souscripteurs au portail www.lifelong.learning.lu (nouvelle version)

| Type de souscripteur payant | Nombre | dont | |
|-----------------------------|-----------|-----------------|----|
| Offreurs de formation | 50 | Formations | 28 |
| | | Appels d'offres | 8 |
| | | Portrait | 14 |
| Loueurs de salles | 4 | | |
| Fournisseurs de services | 1 | | |
| CV Formateurs | 4 | | |
| Total | 59 | | |

Tab. A.5 © INFPC, février 2006

Offreurs de formation

Package Formations

Académie de droit Européen | Accompany | Aforest Lux | CNFPC - Centre National de la Formation Professionnelle Continue Ettelbruck | Chambre des Métiers | Estocad | Group 4 Falck | HR Services | ICI Consulting | INFPC - Institut National pour le développement de la Formation Professionnelle Continue | Inlingua Formation Langues | IFBL - Institut de Formation Bancaire, Luxembourg | IFCC - Institut de Formation de la Chambre de Commerce | IUJL - Institut Universitaire International Luxembourg | Key Job Computer Training | Langues.lu | Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle | N.Z. Coaching and Consulting - Zewen Nicole | OLAP - Office Luxembourgeois pour l'Accroissement de la Productivité | Prisma Formation | Pro-Fit | Prolingua International Language Centre | PwC Academy | SD Worx | SITec - CRP Henri Tudor | Telindus Training Institute | Threon Luxembourg | Tower Training & Consulting

Packages Appels d'offres

AMS Luxembourg | École Supérieure du Travail / Ministère du Travail et de l'Emploi | Feeling Formation | Greta Lorraine Nord | H&P Consulting | Interformation | Laba Dorothée | Reval Consulting

Package Portrait

ADT-Center | CAD Solutions | CLL - Centre de Langues Luxembourg | Computacenter | Formation | HyeForm | IFSB - Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment | m.e.g.a. performance | Précis Interactive Language Learning | Proge | Sacred Heart University | Service RBS Fortbildungsinstitut & Seniorenakademie | Stoll Safety | Transforma

Loueurs de salles

Chambre des Métiers | Key Job Computer Training | IFCC - Institut de Formation de la Chambre de Commerce | PwC Academy

Fournisseurs de services

Chambre des Métiers

À noter enfin que 4 personnes ont publié leur CV de formateur sur le portail. Il s'agit d'un service optionnel payant proposé principalement aux formateurs à titre individuel et aux particuliers en recherche d'employeurs potentiels.

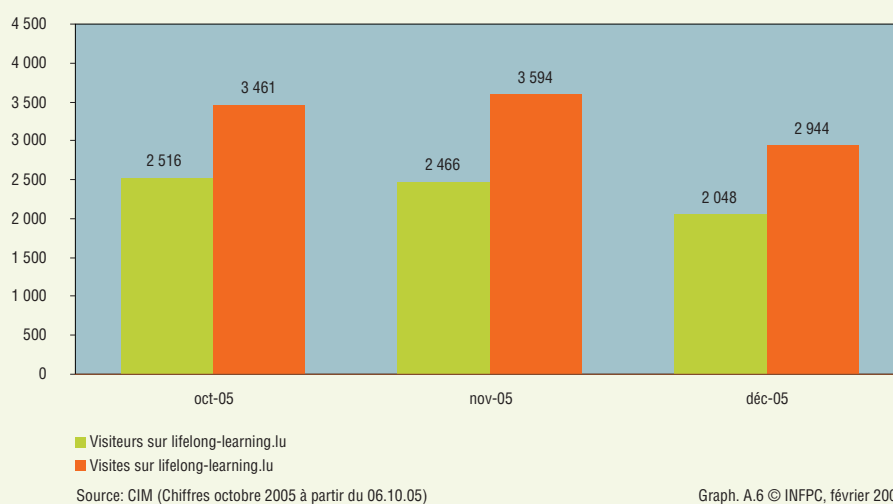
5.5 FRÉQUENTATION

Avec le lancement du nouveau portail www.lifelong-learning.lu, l'INFPC s'est doté de Métriweb, instrument de mesure du trafic de sites Internet élaboré par le Centre d'Information sur les Média (CIM), association belge sans but lucratif.

Le CIM fournit, par le biais de MetriWeb, des données objectives et indépendantes relatives au nombre de «visites» et «visiteurs» pouvant servir à la prise de décision et à la vente, la planification et l'achat d'espaces publicitaires. Dans ce contexte, ces données sont exploitées par la régie publicitaire mandatée par l'INFPC pour la gestion des différents espaces publicitaires prévus sur le portail.

Métriweb est opérationnel sur le portail depuis le 6 octobre 2005. Les résultats de mesure du trafic provenant de Métriweb et présentés dans le graphe ci-dessous ne peuvent en aucun cas être comparés avec ceux de l'ancien portail, les méthodes de calculs appliquées étant différentes.

Graphique A.6
Évolution de la fréquentation du portail www.lifelong-learning.lu (nouvelle version)



Par visiteurs, il faut entendre visiteurs uniques, soit le nombre de personnes ayant consulté le portail et qui sont comptabilisées une seule fois sur le mois. En revanche, le nombre de visites se définit par le nombre de venues d'un visiteur sur le portail endéans la même période.

Dès le mois d'octobre 2005, le nouveau portail a été consulté par plus de 2 500 visiteurs ayant engendré près de 3 500 visites. 75% de ces visiteurs se sont avérés être des visiteurs réguliers. En novembre, à nombre de visiteurs quasiment identique, ce sont près de 3 600 visites qui ont été générées. Malgré la baisse prévisible du nombre de visiteurs et de visites en décembre, en raison de la saison, il est intéressant de noter que le pourcentage de visiteurs réguliers est en légère augmentation, à près de 77%.

Enfin, l'envoi de *formanews*, le mensuel électronique d'information du portail, à plus de 1 100 abonnés, influe favorablement sur le nombre de visiteurs réguliers du portail.

5.7 INFOLIGNE N° 26 20 40

L'Infoligne est une ligne d'appel téléphonique gérée par l'INFPC et offrant un téléservice d'information sur la FPC, dans l'optique de vulgariser et de propager les concepts de FPC auprès d'un public aussi large que possible.



Sa finalité est de faciliter l'accès à l'information sur la formation dans une approche complémentaire à celle du portail www.lifelong-learning.lu, en fournissant les réponses appropriées aux questions spécifiques émanant des particuliers et des entreprises en matière de FPC.

Afin de garantir la qualité de ce service, l'INFPC a constitué un réseau de partenaires experts dans le champ de la FPC et de l'orientation professionnelle.

Il s'agit des institutions ci-après:

- Administration de l'Emploi (ADEM)
- Centre de Psychologie et d'Orientation Scolaires (CPOS)
- Chambre d'Agriculture
- Chambre des Métiers
- Chambre de Travail
- École supérieure du Travail (EST)
- Femmes en Détresse (CFFM)
- GIE SITec
- Institut de Formation de la Chambre de Commerce (IFCC)
- Initiativ Rem Schaffen (IRS)
- INFPC
- Luxembourg Lifelong Learning Center, la formation continue de la CEP-L
- Ministère de la Culture, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle
- Office Luxembourgeois pour l'Accroissement de la Productivité (OLAP)
- Zarabina
- Initiativen fir Fraën

En 2005, l'Infoligne a connu un succès moins important qu'en 2004 où elle comptabilisait près d'une centaine d'appels. En effet, seuls 47 infoligneurs ont composé le numéro d'appel.

La majorité des questions posées sont relatives à la recherche de formations spécifiques. Viennent ensuite des questions concernant le thème de la réorientation professionnelle. Quelques appels concernent enfin des questions liées au portail www.lifelong-learning.lu, à la législation sur la FPC et aux sources de financement dans le cadre de l'accès individuel à la FPC.

Sur le portail www.lifelong-learning.lu, une page est spécialement dédiée à l'Infoligne explicitant son principe et proposant la liste des partenaires à contacter.

6. BILAN FINANCIER

Le 08 février 2006, le conseil d'administration a approuvé les comptes annuels de l'INFPC ainsi que le rapport du réviseur d'entreprises pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2005.

6.1 COMPTE DE PROFITS ET PERTES AU 31 DÉCEMBRE 2005

Institut National pour le développement de la Formation Professionnelle Continue (INFPC)
Établissement public

Compte de profits et pertes

Exercice clôturé au 31 décembre 2005 (exprimé en €)

| | 2005 | 2004 |
|--|--------------------|------------------|
| Subvention d'exploitation au titre de l'exercice | 1 011 778,14 | 1 000 000,00 |
| Autres produits d'exploitation | 51 793,23 | 73 600,52 |
| Autres charges externes | (503 478,47) | (386 233,04) |
| Frais de personnel | | |
| Salaires et traitements | (545 127,77) | (523 995,24) |
| Charges sociales | (77 361,14) | (74 149,38) |
| Variation de la provision pour congés payés non pris | (8 250,00) | (2 750,00) |
| Corrections de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles | (13 607,94) | (30 035,43) |
| Amortissement des subventions d'investissements | 12 286,16 | 25 711,24 |
| Autres intérêts et produits assimilés | 20 207,75 | 18 260,70 |
| Intérêts et charges assimilées | (462,82) | (783,01) |
| Résultat provenant des activités ordinaires | (52 222,86) | 99 626,36 |
| Charges exceptionnelles | (27 887,97) | 0,00 |
| Résultat exceptionnel | (27 887,97) | 0,00 |
| Résultat de l'exercice | (80 110,83) | 99 626,36 |

6.2 BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2005

| ACTIF | 2005 | 2004 |
|---|-------------------|-------------------|
| Actif immobilisé | | |
| Immobilisations incorporelles | | |
| Concessions, brevets, licences, marques ainsi que droits et valeurs similaires acquis à titre onéreux | 0,00 | 0,00 |
| Immobilisations corporelles | | |
| Autres installations, outillage et mobilier | 28 140,38 | 21 726,46 |
| | 28 140,38 | 21 726,46 |
| Actif circulant | | |
| Créances | | |
| Créances résultant de ventes et prestations de services | 1 758,57 | 8 261,48 |
| Autres créances | 1 088,88 | 0,00 |
| Avoirs en banques, avoires en comptes de chèques postaux, chèques et encaisse | 695 308,64 | 715 874,91 |
| | 698 156,09 | 724 136,39 |
| Comptes de régularisation | 5 500,00 | 0,00 |
| | 731 796,47 | 745 862,85 |

| PASSIF | 2005 | 2004 |
|--|---------------------|---------------------|
| Fonds propres | | |
| Fonds de dotation | 3 806 429,85 | 3 806 429,85 |
| Subventions d'investissement en capital | 28 404,38 | 20 404,68 |
| Pertes reportées | (4 021 186,86) | (4 120 813,22) |
| Résultat de l'exercice | (80 110,83) | 99 626,36 |
| | (266 727,46) | (194 352,33) |
| Provisions pour risques et charges | | |
| Autres provisions | 676 872,30 | 689 822,30 |
| | 676 872,30 | 689 822,30 |
| Dettes | | |
| Acomptes reçus sur commandes | 187 773,80 | 187 773,80 |
| Dettes sur achats et prestations de services | 60 123,65 | 24 370,13 |
| Dettes fiscales et au titre de la sécurité sociale | 55 433,34 | 31 129,86 |
| Autres dettes | 1 665,84 | 0,00 |
| | 304 996,63 | 243 273,79 |
| Comptes de régularisation | 16 655,00 | 7 119,09 |
| | 731 796,47 | 745 862,85 |

6.3 RAPPORT DU RÉVISEUR D'ENTREPRISES POUR L'EXERCICE 2005

Aux membres du conseil d'administration de
l'Institut National pour le Développement de la
Formation Professionnelle Continue (en abrégé INFPC)

Conformément au mandat donné par le conseil d'administration, nous avons contrôlé les comptes annuels ci-joints de l'INFPC pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2005. Ces comptes relèvent de la responsabilité du conseil d'administration. Notre responsabilité est, sur base de nos travaux de révision, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué nos travaux de révision selon les normes internationales de révision. Ces normes requièrent que nos travaux de révision soient planifiés et exécutés de façon à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Une mission de révision consiste à examiner, sur base de sondages, les éléments probants justifiant les montants et informations contenus dans les comptes annuels. Elle consiste également à apprécier les principes et méthodes comptables suivis et les estimations significatives faites par le conseil d'administration pour l'arrêté des comptes annuels, ainsi qu'à effectuer une revue de leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux de révision forment une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

À notre avis, les comptes annuels ci-joints présentent, en conformité avec les prescriptions légales au Grand-duché de Luxembourg une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'INFPC au 31 décembre 2005 ainsi que des résultats de l'exercice se terminant à cette date.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A.
représentée par

Daniel CROISÉ
Réviseur d'entreprises

Luxembourg, le 08 février 2006

7. OBJECTIFS

Acteur fondamental de la mise en œuvre de la loi du 22 juin 1999 depuis la première heure, l'INFPC contribue, par ailleurs, largement au processus de développement et de démocratisation de la FPC.

Un nouveau portail moderne et performant, une campagne 2006 dont les maîtres-mots sont pragmatisme et pédagogie pour cibler avec davantage de précision de nouveaux publics, voici les arguments que l'INFPC entend faire valoir pour dynamiser son action et lui donner du sens au regard des objectifs fixés par le conseil de Lisbonne en 2000.

7.1 OBJECTIFS 2006

7.1.1 ACTIVITÉ DE RAPPORTEUR-SECRÉTAIRE

S'agissant d'une activité structurelle de l'INFPC, directement liée à la promotion de la FPC, elle se poursuivra durant l'année 2006. De même, l'INFPC continuera à assurer le relais pédagogique et informationnel auprès des entreprises en ce qui concerne le processus de promotion et de vulgarisation de la loi modifiée du 22 juin 1999.

7.1.2 RECONDUCTION DE LA FORMATION «LOI MODIFIÉE DU 22 JUIN 1999»

Cette formation constitue désormais une sorte de passage obligé pour les personnes en charge de la gestion de la formation dans les entreprises, afin de comprendre les mécanismes et les procédures permettant d'accéder à l'aide étatique prévue par la loi modifiée. Elle est programmée à 11 reprises en langue française, à 1 reprise en langue allemande et à 2 reprises en langue luxembourgeoise jusqu'à fin 2006.

7.1.3 RECONDUCTION DE LA FORMATION «AGIR POUR LES COMPÉTENCES»

Suite au succès de la première session de la formation AGIR, qui s'est déroulée pendant le quatrième trimestre 2005, l'INFPC proposera 2 nouvelles sessions pour l'année 2006. Une session de printemps débutera le 9 mars 2006 et une session d'automne commencera le 26 septembre 2006.

7.1.4 MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION PROMOTION DE LA FPC 2006

Le plan d'action 2006 concerne la promotion:

- de la loi modifiée du 22 juin 1999 auprès des petites et moyennes entreprises;
- du nouveau portail www.lifelong-learning.lu;
- de la fonction formation en entreprise.

Un accent particulier sera mis sur le développement de supports et de stratégies favorisant l'atteinte directe des publics visés. À titre d'exemple, une palette d'outils promotionnels tels que des fiches pratiques sur la FPC, le guide pratique de la FPC ou encore un documentaire pédagogique, constituera un «kit commercial» à l'usage de promoteurs de la FPC dans les entreprises.

7.1.5 CONSOLIDATION DE LA NOUVELLE VERSION DU PORTAIL WWW.LIFELONG-LEARNING.LU

Après une année 2005 consacrée aux trois quarts à la réalisation de la nouvelle version du portail www.lifelong-learning.lu, l'année 2006 sera l'année de sa consolidation et de son perfectionnement.

Les objectifs poursuivis sont:

- optimiser la performance du portail en améliorant certaines fonctionnalités;
- enrichir les contenus en nombre et en qualité;
- renforcer la dimension partenariale du portail;
- accroître le nombre de souscripteurs;
- développer sa notoriété et sa fréquentation.

7.1.6 PROJET TRAINING OFFICER

Le projet de construction d'un dispositif de formation qualifiant et diplômant à destination des responsables de formation en entreprise baptisé «Training Officer» arrive à maturation. En effet, après une longue phase d'investigations et d'analyses diverses, il sera mis en œuvre à partir de 2006.

Ce dispositif sera caractérisé par un découpage des contenus en modules, favorisant ainsi l'accès à un public large. La capitalisation des modules combinée à la validation des acquis de l'expérience conduira, selon les cas, à l'obtention d'un diplôme de type licence (niveau bac + 3). Une approche partenariale constitue sans aucun doute une clé de succès pour un tel projet. Un certain nombre d'acteurs nationaux et étrangers seront sollicités.

7.2 OBJECTIFS À MOYEN TERME

7.2.1 OBSERVATOIRE DE LA FPC

Le projet de création d'un observatoire de la FPC est actuellement au stade du questionnement. Les principaux objectifs de cet observatoire de la FPC pourraient être, entre autres:

- l'identification des besoins de formation des entreprises;
- l'établissement d'un répertoire des études et enquêtes nationales en matière de FPC;
- l'analyse de l'effort de formation des entreprises selon leurs caractéristiques de taille, de secteur, de localisation...;
- l'étude des caractéristiques des stagiaires et des formations dispensées dans ce cadre;
- l'analyse de l'évolution des formations réalisées par les entreprises et la veille sur l'offre de formation internationale;
- l'analyse de l'activité des offreurs de formation.

La définition de l'orientation exacte qui sera donnée à cet observatoire est inscrite au tableau des travaux du conseil d'administration de l'INFPC en 2006.

7.2.2 SALON DE LA FPC

Dans la perspective d'une évolution du salon Bureautec, à l'horizon 2007, vers un concept de salon centré sur l'entreprise et ses principales composantes stratégiques, l'INFPC pourrait être partie prenante en ce qui concerne le volet Ressources humaines et Formation.

Pour ce faire, l'INFPC devra mener un certain nombre de travaux préparatoires tels qu'une enquête auprès d'offeurs de formation potentiellement partenaires, l'élaboration d'un concept de participation et visites de salons ou foires analogues à l'étranger.

ANALYSE DE LA LOI MODIFIÉE DU 22 JUIN 1999

1. DEMANDES DE COFINANCEMENT 2004

Les représentations graphiques (N°B.1 - N°B.9) permettent d'apprécier, au plan quantitatif, l'état de la mise en œuvre de la loi modifiée du 22 juin 1999, ayant pour objet le soutien et le développement de la formation professionnelle continue, à travers des données chiffrées se rapportant à la situation de demandes de cofinancement 2004.

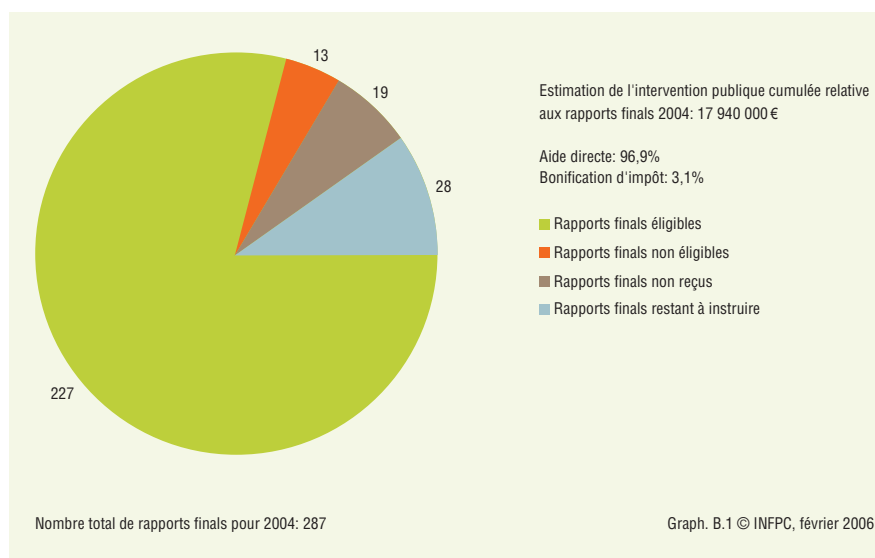
Pour une meilleure lisibilité des différents graphiques, il importe de préciser les termes suivants:

- **Demande de cofinancement:** formulation générique désignant la demande d'approbation, le rapport final ou le bilan annuel de formation.
- **Demande d'approbation:** prévision qualitative et quantitative de tout ou partie du plan de formation de l'entreprise dont le montant global est supérieur à 12 394,68 €, en vue du cofinancement étatique. Elle détermine le montant prévisionnel de l'intervention publique.
- **Rapport final:** description rétrospective des actions de formation prévues dans la demande d'approbation et dont le montant global est supérieur à 12 394,68 €.
- **Bilan annuel de formation:** description rétrospective des actions de formation dont le montant global est inférieur ou égal à 12 394,68 €.
- **Investissement retenu:** montant résiduel après corrections et ajustements du rapport final ou du bilan annuel de formation lors de l'analyse de conformité. Il détermine le montant réel de l'intervention publique.
- **Aide directe:** elle équivaut à 10% net d'impôt du montant de l'investissement retenu (soit 14,5% imposables).
- **Bonification d'impôt:** elle équivaut à 10% du montant de l'investissement retenu, portés en déduction de l'impôt sur le revenu de l'année en cours.
- **Intervention publique:** cofinancement accordé par l'État sous forme d'aide directe ou de bonification d'impôt.
- **Masse salariale:** l'investissement en formation éligible au titre du cofinancement étatique doit être supérieur à 0,5% de la moyenne de la masse salariale des 3 exercices d'exploitation précédant l'année de la demande de cofinancement.
- **Candidatures:** ensemble des demandes de cofinancement introduites par les entreprises auprès du MENFP pour une année donnée.
- **Exercice d'activité:** année d'activité de l'INFPC durant laquelle l'institut est amené à instruire des demandes de cofinancement pouvant concerner différentes candidatures.
Les délais de dépôt des demandes de cofinancement au MENFP ont été fixés par une «Lettre ministérielle» prenant effet au 1er janvier 2003, à savoir:
 - le délai de soumission de la demande d'approbation est fixé à trois mois après le début de l'exercice d'exploitation de l'entreprise;
 - le délai de soumission du rapport final et du bilan annuel est fixé à cinq mois après la fin de ce même exercice.Cette situation a conduit à ce que l'exercice d'activité 2005 de l'INFPC constitue le cadre de l'instruction des demandes de cofinancement relatives aux candidatures 2004 des entreprises, en particulier en ce qui concerne les rapports finals et les bilans annuels de formation.

Il convient d'apprécier l'analyse qui suit avec une extrême prudence, le nombre d'entreprises concernées n'étant pas un échantillon représentatif au sens statistique.

1.1 RAPPORTS FINALS 2004

Graphique B.1
Éligibilité des rapports finals 2004



Dans le cadre des candidatures 2004, 268 entreprises ont introduit un rapport final auprès du MENFP jusqu'au 1er février 2006. Parmi ces rapports finals, 13 ont été déclarés non éligibles par le MENFP (10 non fournis et 3 dont le montant de l'investissement est inférieur à 0,5% de la moyenne des masses salariales des trois années précédentes). À l'heure où le présent rapport est rédigé, 28 rapports finals sont en cours d'instruction à l'INFPC et le MENFP est en attente de réception de 19 rapports finals qui correspondent à des exercices économiques décalés par rapport à l'année civile.

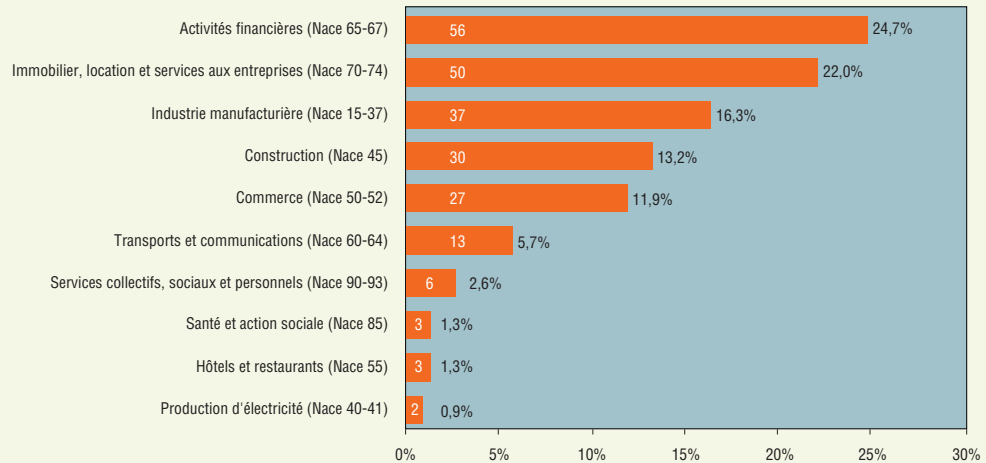
Au titre des candidatures 2004, le montant total estimé de l'intervention publique relative aux 274 entreprises s'élève à 17 940 000 €. Cette estimation est fondée sur l'hypothèse que les 19 rapports finals non encore reçus parviendront effectivement au MENFP et qu'ils seront tous éligibles au même titre que les 28 rapports finals restant à instruire. Rappelons qu'au titre des candidatures 2003, ce montant s'est élevé à 15 557 000 € pour 228 entreprises.

L'aide directe a été largement sollicitée par ces entreprises puisqu'elle représente 96,9% des demandes introduites, le solde correspondant aux demandes de bonification d'impôt sur le revenu.

Par ailleurs, près de 22% des entreprises qui avaient introduit une demande de cofinancement de type «bilan annuel de formation» dans le contexte des candidatures 2003, ont migré vers la formule «demande d'approbation - rapport final» lors des candidatures 2004 et ont donc investi davantage dans la FPC que lors de l'exercice précédent.

À noter que 45% ont une nouvelle fois présenté un bilan annuel et que 33% n'ont plus participé à la loi en 2004.

Graphique B.2
Répartition des rapports finals 2004 selon les branches d'activité des entreprises¹



Les chiffres en % indiquent la répartition des rapports finals par branche d'activité.
 Les chiffres mentionnés dans les histogrammes précisent le nombre d'entreprises selon les branches d'activité.
 Base de référence: 227 rapports finals

Graph. B.2 © INFPC, février 2006

Pour analyser ce graphique, il importe de suivre l'évolution entre l'année 2003 et 2004.

Pour les candidatures 2003, la distribution était la suivante:

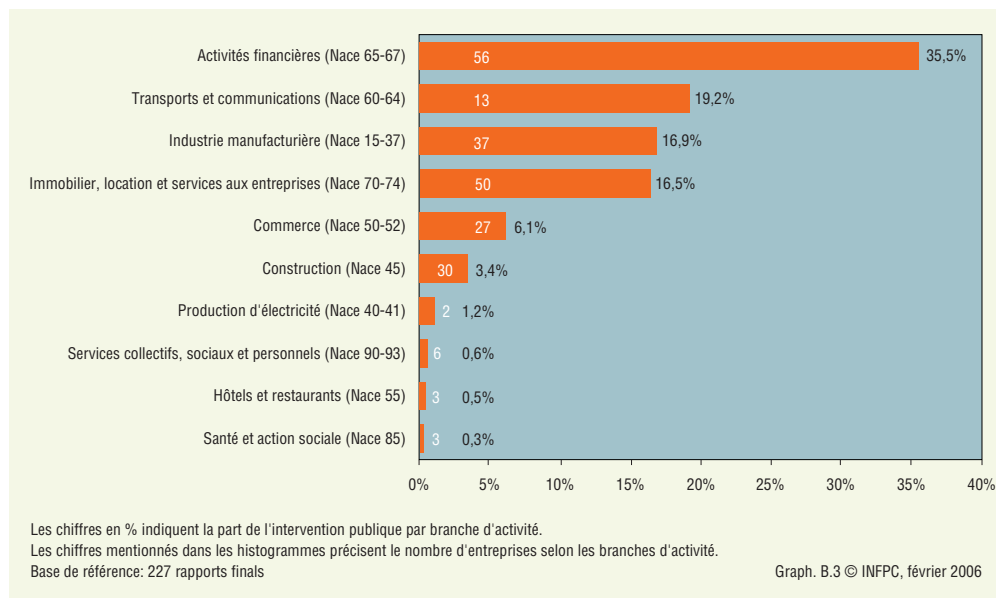
- *Activités financières*: 26,3% pour 60 entreprises;
- *Immobilier, location et services aux entreprises*: 25,4% pour 58 entreprises;
- *Industrie manufacturière*: 16,2% pour 37 entreprises;
- *Commerce*: 13,6% pour 31 entreprises;
- *Construction*: 7,9% pour 18 entreprises;
- *Transports et communications*: 5,3% pour 12 entreprises;
- *Hôtels et restaurants, Services collectifs, sociaux et personnels, Production d'électricité, Éducation, Santé et action sociale*: 5,1% pour 12 entreprises.

Alors que pour les trois premières branches les changements sont minimes, la branche de la *Construction* devance en 2004 celle du *Commerce* avec 12 entreprises supplémentaires (+ 66,6%) par rapport à 2003. Il est fort à parier que cette progression est en relation directe avec les démarches menées en collaboration avec l'IFSB (Institut de Formation Sectoriel du Bâtiment) en vue d'inviter les entreprises de cette branche d'activité à adhérer à la loi modifiée du 22 juin 1999.

À noter que la branche de l'*Éducation*, encore représentée en 2003 par une entreprise, ne figure plus parmi les branches d'activité en 2004.

¹Les branches d'activité correspondent à la ventilation des entreprises selon la Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne - version luxembourgeoise révisée (NACELUX).

Graphique B.3 Répartition du cofinancement par branche d'activité



Comme lors des candidatures précédentes, les branches *Activités financières*, *Transports et communications*, *Industrie manufacturière* et *Immobilier, location et services aux entreprises* absorbent la plus grande part de l'intervention publique avec 88,1% (89,4% pour 2003 et 90,7% pour 2002).

Le plus important bénéficiaire est la branche des *Activités financières*, qui accapare plus du tiers de l'enveloppe globale (35,5%). Cette branche d'activité est représentée par le plus grand nombre d'entreprises, c'est-à-dire 56 sur les 227 de référence.

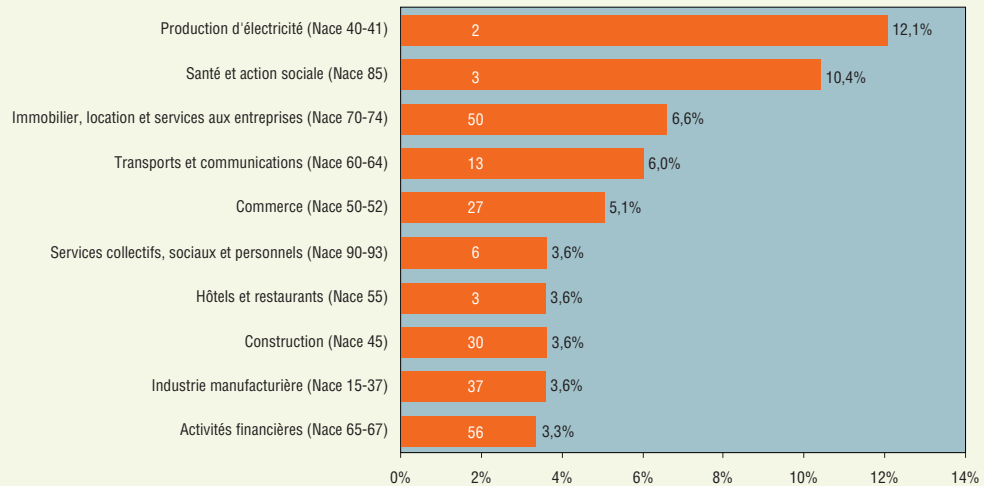
Les branches *Transports et communications*, *Industrie manufacturière* et *Immobilier, location et services aux entreprises*, représentent, quant à elles, respectivement 19,2% (13 entreprises), 16,9% (37 entreprises) et 16,5% (50 entreprises) de cette enveloppe, ce qui totalise plus de la moitié de l'aide accordée par l'État. Enfin, les autres branches d'activité n'absorbent que 12,1% de cette aide, ce qui les place en progrès de 1,5%, en valeur absolue, par rapport aux candidatures 2003.

Pour les candidatures 2003, la distribution était la suivante:

- *Activités financières*: 31,8% pour 60 entreprises;
- *Transports et communications*: 20,4% pour 12 entreprises;
- *Industrie manufacturière*: 19,4% pour 37 entreprises;
- *Immobilier, location et services aux entreprises*: 17,8% pour 58 entreprises.

Graphique B.4

Investissement en FPC par rapport à la masse salariale selon les branches d'activité des entreprises



Les chiffres en % indiquent l'investissement moyen par rapport à la masse salariale selon les branches d'activité.
Les chiffres mentionnés dans les histogrammes précisent le nombre d'entreprises selon les branches d'activité.
Base de référence: 227 rapports finals

Graph. B.4 © INFPC, février 2006

Le pourcentage moyen d'investissement par rapport à la masse salariale s'élève à 4,7%. Il est en légère augmentation par rapport aux candidatures 2003 où il s'élevait à 4,5%.

Rappelons que l'investissement en FPC doit être supérieur à 0,5% de la moyenne de la masse salariale des 3 exercices d'exploitation précédant l'année de la demande de cofinancement.

1.2 BILANS ANNUELS DE FORMATION 2004

En 2004, ce sont 92 entreprises qui ont sollicité l'intervention publique en matière de formation par le biais de bilans annuels de formation.

Parmi les 92 bilans annuels de formation soumis, 2 ont été déclarés non éligibles par le MENFP. Au titre des candidatures 2004, le montant total de l'intervention publique relatif aux bilans annuels de formation est de 129 150 € contre 104 700 € en 2003.

L'aide directe a été largement sollicitée par ces entreprises, puisqu'elle représente 96,7% des demandes introduites, le solde correspondant aux demandes de bonification d'impôt sur le revenu.

En ce qui concerne la répartition des bilans annuels de formation 2004 selon les branches d'activité des entreprises, on peut observer la prépondérance de trois branches d'activité:

- *Immobilier, location et services aux entreprises*: 34,4% pour 31 entreprises;
- *Commerce*: 25,6% pour 23 entreprises;
- *Construction*: 16,7% pour 15 entreprises.

Ensemble, elles représentent près de 77% des entreprises qui ont sollicité l'intervention publique en 2004.

La moyenne de l'investissement en FPC par rapport à la masse salariale, toutes branches d'activité confondues, se situe à 3,3%. Elle est donc en augmentation par rapport aux candidatures 2003 où elle s'établissait à 2,8%. À titre de comparaison, l'investissement par rapport à la masse salariale en ce qui concerne les rapports finals se situe à 4,7%.

Cependant, la comparaison n'est pas réellement significative en ce sens que le bilan annuel de formation ne reflète pas forcément la globalité du plan de formation de l'entreprise. En effet, il peut être considéré comme une première étape permettant aux PME et PMI de s'approprier les modalités d'accès au cofinancement public. Ce premier exercice devrait encourager ces dernières, lorsque leur investissement en matière de FPC le permet, à introduire des demandes d'approbation et des rapports finals.

1.3 INCIDENCE FINANCIÈRE DE L'ANALYSE DE CONFORMITÉ

Tableau B.5
Incidences financières de l'analyse de conformité des demandes de cofinancement 2003

| | Demandes de cofinancement 2003 éligibles | Résultat des analyses de conformité |
|-------------------------|---|--|
| INFPC | 280 | - 488 831 € |
| Réviseurs d'entreprises | 26 | - 40 084 € |
| Total | 306 | - 528 915 € |

Tab. B.5 © INFPC, février 2006

Le traitement des demandes de cofinancement correspondant aux candidatures 2004 n'étant pas clôturé, seules les candidatures 2003 sont pertinentes pour mettre en évidence l'incidence financière du travail d'instruction réalisé en termes d'analyse de conformité par rapport aux critères d'éligibilité fixés par la loi modifiée du 22 juin 1999.

Accompli par l'INFPC et des réviseurs d'entreprises, l'analyse de conformité au titre des candidatures 2003 a porté sur 332 demandes de cofinancement (243 rapports finals et 89 bilans annuels de formation), parmi lesquelles 26 ont été déclarées non éligibles par le MENFP.

Sur les 306 demandes de cofinancement éligibles, 280 ont été analysées par l'INFPC et ont entraîné une réduction du montant global de l'investissement retenu, et par conséquent de l'intervention publique, s'élevant à 488 831 €. Les 26 autres demandes de cofinancement ont été analysées par des réviseurs d'entreprises et ont conduit à une réduction de l'intervention publique de 40 084 €.

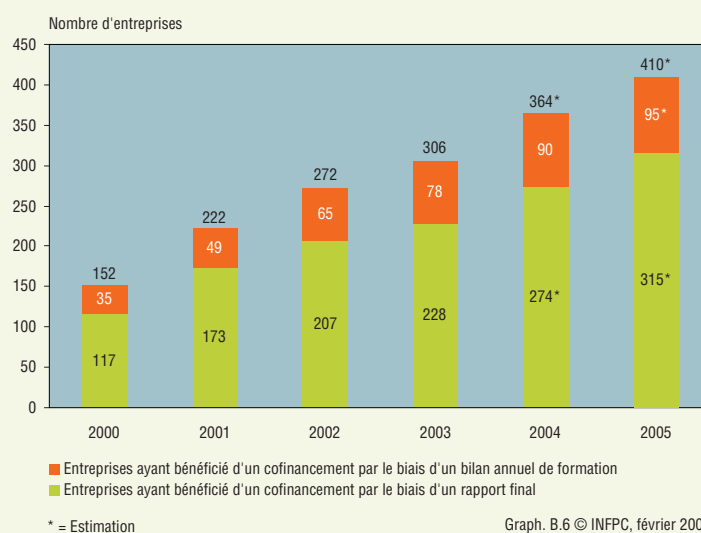
Le travail d'instruction des demandes de cofinancement réalisé par l'INFPC et par les réviseurs d'entreprises, pour le compte des candidatures 2003, a donc permis à l'État de réduire sa dépense de 488 831 € + 40 084 € = 528 915 €. À titre de comparaison, l'ajustement de l'intervention publique pour les candidatures 2002 (soit 272 demandes de cofinancement éligibles) se chiffrait à 843 523 €.

Il est intéressant de noter que pour un nombre d'entreprises nettement supérieur en 2003 (34, soit + 12,5%), l'ajustement de l'intervention publique a baissé de 314 608 € (- 37,3%). Cette baisse traduit incontestablement les progrès qualitatifs réalisés par les entreprises lors de l'élaboration de leurs demandes de cofinancement. Elle tend également à démontrer que l'activité d'instruction des demandes de cofinancement s'en trouve facilitée et devient moins chronophage.

2. ÉVOLUTION 2000-2004

2.1 ÉVOLUTION DES ENTREPRISES AYANT BÉNÉFICIÉ D'UN COFINANCEMENT PUBLIC

Graphique B.6
Évolution des entreprises ayant bénéficié d'un cofinancement public



Remarque

Le nombre des rapports finals 2004 est une estimation tenant compte de l'hypothèse que les 19 rapports finals non encore reçus parviendront effectivement au MENFP et qu'ils seront tous éligibles, au même titre que les 28 rapports finals à instruire. Il convient de préciser que les 19 rapports finals en attente de réception au MENFP correspondent à des exercices économiques décalés par rapport à l'année civile. La base de référence de l'année 2005 prend en compte une estimation de 315 entreprises qui bénéficieront d'un cofinancement par le biais d'un rapport final additionnées de 95 entreprises qui auront recours au bilan annuel de formation. Le nombre exact d'entreprises, dans les deux cas de figure, ne pourra être précisé avant 2007, après analyse de conformité de toutes les demandes de cofinancement 2005, puisque les rapports finals et les bilans annuels de formation 2005 peuvent être déposés jusqu'au 31 mai 2006.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi modifiée du 22 juin 1999, en janvier 2000, on peut noter une augmentation constante du nombre d'entreprises bénéficiant d'un cofinancement public. Cependant, il convient d'analyser plus finement cette progression d'année en année et de relativiser ce constat.

Si l'on fait abstraction de l'évolution entre 2000 et 2001, on constate une évolution moyenne de plus de 16% par année. Il convient de noter ici que l'évolution du nombre d'entreprises sollicitant un cofinancement public via l'introduction d'un rapport final suit une progression relativement constante, alors que pour les entreprises qui optent pour le bilan annuel de formation, la progression relative, année par année, est en diminution: 2001 (+ 40%), 2002 (+ 32,7%), 2003 (+ 20%), 2004 (+ 15,4%) et 2005 (5,6%).

D'un point de vue général, cette progression concrétise la réponse des entreprises à l'appel de l'INFCP notamment à travers le travail de fond réalisé en termes de communication, information, pédagogie autour de la loi et les actions de promotion de la FPC de plus grande envergure, telles que la réalisation d'outils d'information (portail www.lifelong-learning.lu, guide de la FPC) et l'élaboration d'un plan de communication média utilisant des spots radio et TV.

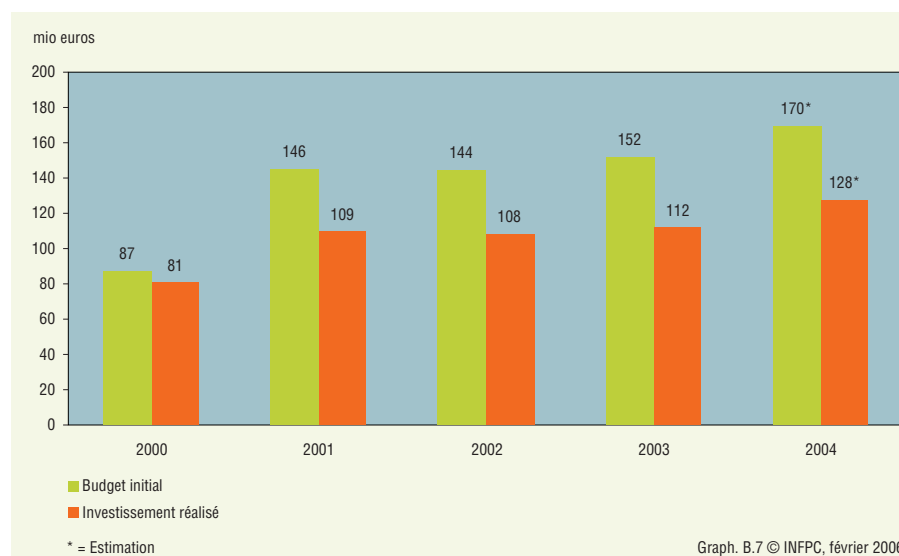
Pour 2005, les estimations laissent présager une progression générale de plus de 12%.

À titre d'information, notons que la promotion de la loi modifiée du 22 juin 1999 a été couronnée d'un certain succès auprès des grandes entreprises. En effet, parmi les 100 plus grandes entreprises du grand-duché, 72 entreprises ont introduit une demande de cofinancement auprès du MENFP en 2005, contre 66 en 2004.

2.2 ÉVOLUTION DE L'INVESTISSEMENT FINANCIER DES ENTREPRISES EN FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Graphique B.7

Évolution de l'investissement financier des entreprises en Formation Professionnelle Continue



Depuis la mise en œuvre de la loi modifiée du 22 juin 1999, l'évolution de l'investissement financier des entreprises en matière de FPC est appréciée à travers les trois paramètres ci-après.

1. Budget initial

Il s'agit du montant de l'investissement en formation estimé à travers leurs demandes d'approbation. Si l'on excepte l'année 2000 (année de rodage de la loi), on remarque que l'accroissement entre les années 2001 et 2003 est assez stable même si le nombre de demandes d'approbations éligibles augmente d'année en année de 2001 à 2003 (+ 40,5%). En 2004, bien qu'il s'agisse d'une estimation, on constate une nette progression (+ 11,9%) par rapport à l'année 2003, à mettre en rapport avec l'augmentation du nombre d'approbations éligibles de plus de 18%.

2. Investissement réalisé

Il s'agit du montant des dépenses en formation effectivement réalisées durant l'exercice d'exploitation. En faisant abstraction de l'évolution entre 2000 et 2001, on observe la même courbe d'évolution que celle du budget initial.

Il est néanmoins intéressant de noter qu'entre 2003 et 2004 l'investissement réalisé a fait un bond exceptionnel de plus de 14% (11,8% pour le budget initial), ce qui démontre, si besoin est, l'intérêt accru des entreprises pour la FPC.

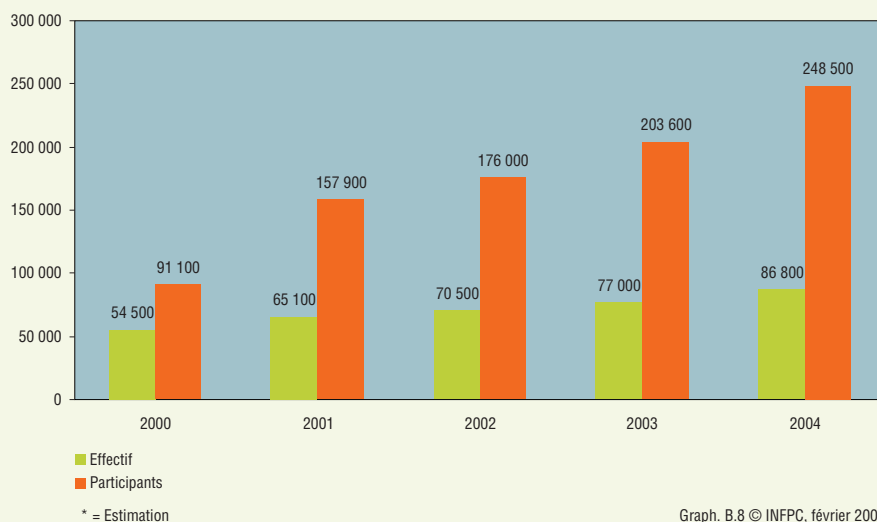
3. Écart entre budget initial et investissement réalisé

En 2000, la baisse entre budget initial et investissement réalisé s'élève à 7%. En moyenne, depuis 2001, la baisse relative entre budget initial et budget réalisé, année par année, est d'environ 25%. Il est intéressant de noter que les entreprises surestiment largement leur budget initial, probablement par confort.

2.3 ÉVOLUTION DE L'INVESTISSEMENT «EFFECTIF - PARTICIPANT» EN FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Graphique B.8

Évolution de l'investissement «Effectif - Participant» en Formation Professionnelle Continue



Ce graphique met en évidence l'évolution de deux facteurs:

- le cumul des effectifs des entreprises sollicitant l'intervention publique;
- le cumul des participants aux formations organisées par les entreprises.

Partant de là, deux constats s'imposent:

1. l'évolution de ces facteurs est directement liée à l'accroissement du nombre d'entreprises adhérant à la loi modifiée du 22 juin 1999;
2. le nombre de participants augmente plus vite que les effectifs: ce qui invite à affirmer que les entreprises qui participent à la loi modifiée deviennent de plus en plus formatrices.

En effet:

- en 2001, une personne est amenée en moyenne à participer 2,4 fois à une formation;
- en 2002, une personne est amenée en moyenne à participer 2,5 fois à une formation;
- en 2003, une personne est amenée en moyenne à participer 2,6 fois à une formation;
- en 2004, une personne est amenée en moyenne à participer 2,9 fois à une formation.

Ceci semble être confirmé par l'évolution du pourcentage moyen de l'investissement par rapport à la masse salariale durant cette même période:

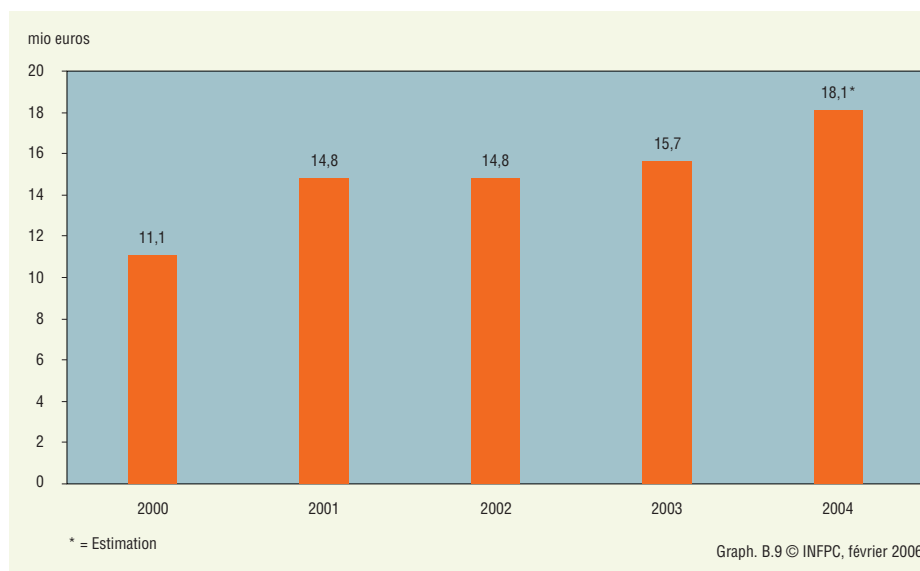
- en 2001, le pourcentage moyen de l'investissement par rapport à la masse salariale était de 4,0%;
- en 2002, le pourcentage moyen de l'investissement par rapport à la masse salariale était de 3,9%;
- en 2003, le pourcentage moyen de l'investissement par rapport à la masse salariale était de 4,5%;
- en 2004, le pourcentage moyen de l'investissement par rapport à la masse salariale était de 4,7%.

Cette analyse est, bien entendu, à considérer avec toutes les réserves qui s'imposent.

2.4 ÉVOLUTION DU VOLUME GLOBAL DE L'AIDE ACCORDÉE PAR L'ÉTAT

Graphique B.9

Évolution du volume global de l'aide accordée par l'État



Remarques

- Pour les années 2000 et 2001, nous avons procédé à un ajustement du taux de cofinancement sur la base de 14,5% imposables (il s'élevait à 16% imposables avant la loi modificative du 10 juin 2002).
- De même, pour toutes les années, les bonifications d'impôt, qui se montent à 10%, ont été ramenées à 14,5% imposables.

Si le nombre de rapports et de bilans annuels de formation confondus croît avec une certaine régularité depuis 2000 (cf. graphique n°B6), l'évolution du volume global de l'aide accordée par l'État suit une courbe plus fractionnée.

En effet, cette courbe décrit grossièrement 3 phases:

- une **1^{re} phase** matérialisant un boom important (+ 33%) entre 2000 et 2001, ce qui est conforme à l'augmentation du nombre d'entreprises qui ont bénéficié du cofinancement public;
- une **2^e phase** mettant en évidence un palier (2001-2002) qui traduit un maintien, voire une baisse, de l'investissement en formation des entreprises, confirmé par l'indicateur que représente l'investissement moyen par rapport à la masse salariale: 4% en 2001 et 3,9% en 2002, bien qu'il y ait eu plus de demandes de cofinancement en 2002 (50 entreprises supplémentaires, + 22,5%);
- une **3^e phase** caractérisant une forme de redémarrage. On décèle un nouvel engouement des entreprises pour la FPC:
 - entre 2002 et 2003, ce n'est pas tant le nombre d'entreprises qui a augmenté (306 en 2002 contre 272 en 2003), mais l'investissement par rapport à la masse salariale, qui passe de 3,9% à 4,5% en 2003;
 - entre 2003 et 2004, on peut apprécier la confirmation d'une certaine relance, puisque tous les paramètres sont en augmentation: volume global de l'aide accordée par l'État (18,1 contre 15,7 millions d'euros, + 15,3%), nombre d'entreprises (364 contre 306, + 19%) et investissement par rapport à la masse salariale (4,7% contre 4,5%).

LISTE DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX - RAPPORT ANNUEL

| | | |
|--------|--|----|
| N° A.1 | Évolution de la fréquentation du site www.infpc.lu | 13 |
| N° A.2 | Évolution du nombre de demandes de cofinancement instruites par l'INFPC | 15 |
| N° A.3 | Répartition des entreprises participant à la formation «Loi modifiée» par branches d'activité | 17 |
| N° A.4 | Bilan de la fréquentation du portail www.lifelong-learning.lu (ancienne version) | 20 |
| N° A.5 | Type et nombre de souscripteurs au portail www.lifelong-learning.lu (nouvelle version) | 24 |
| N° A.6 | Évolution de la fréquentation du portail www.lifelong-learning.lu (nouvelle version) | 25 |

LISTE DES GRAPHIQUES - ANALYSE DE LA LOI MODIFIÉE DU 22 JUIN 1999

| | | |
|--------|--|----|
| N° B.1 | Éligibilité des rapports finals 2004 | 34 |
| N° B.2 | Répartition des rapports finals 2004 selon les branches d'activité des entreprises | 35 |
| N° B.3 | Répartition du cofinancement par branche d'activité | 36 |
| N° B.4 | Investissement en FPC par rapport à la masse salariale selon les branches d'activité des entreprises | 37 |
| N° B.5 | Incidence financière de l'analyse de conformité des demandes de cofinancement 2003 | 38 |
| N° B.6 | Évolution des entreprises ayant bénéficié d'un cofinancement public | 39 |
| N° B.7 | Évolution de l'investissement financier des entreprises en Formation Professionnelle Continue | 40 |
| N° B.8 | Évolution de l'investissement «Effectif - Participant» en Formation Professionnelle Continue | 41 |
| N° B.9 | Évolution du volume global de l'aide accordée par l'État | 42 |



Institut National
pour le développement
de la Formation
Professionnelle Continue

Établissement public

38, rue de l'Avenir
L-1147 Luxembourg

T ++ 352 46 96 12-1
F ++ 352 46 96 20
www.infpc.lu
infpc@infpc.lu

ID TVA LU 15697467
Matricule TVA 1993 5200 019

© INFPC, avril 2006